

# Brochure de convocation 2026

Assemblée Générale Mixte 2026  
Mardi 19 mai 2026 à 14h30 (UTC+2)  
Pavillon Dauphine  
Pl. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris

# Bienvenue

## à l'Assemblée Générale Mixte de 74Software

### Sommaire

---

Messages des dirigeants	2
<b>01. Assemblée Générale 2026 de 74Software</b>	<b>5</b>
Ordre du jour	6
Modalités de participation à l'Assemblée Générale	7
Optez pour l'e-convocation pour recevoir les documents et informations par e-mail	10
Comment compléter le formulaire unique de vote	11
<b>02. Présentation de 74Software</b>	<b>13</b>
Parcours de 74Software	14
Métiers & Géographies	16
Produits & Clients	17
Indicateurs opérationnels	18
Faits marquants et ambitions	19
Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025	20
Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software	23
Modèle d'affaires	24
Responsabilité d'entreprise	26
Gouvernance	28
Composition du Conseil d'administration	30
Politique de rémunération	39
<b>03. Exposé des motifs et texte des résolutions</b>	<b>53</b>
Exposé des motifs et texte des résolutions	54

### Contacts

#### Communication Financière et Relations Actionnaires :

Adresse e-mail :  
[assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com)

Téléphone :  
**+33 (0)1 47 17 21 78**

Site Internet 74Software Investisseurs :  
[www.74software.com/fr/relations-investisseurs](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs)

#### Pour les actionnaires au nominatif :

Société Générale Securities Services –  
Service Assemblées,  
32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812,  
44308 Nantes Cedex 03  
Téléphone : +33 (0)2 51 85 67 89

Site Internet Société Générale  
Securities Services :  
[www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com)

# Brochure de convocation 2026

**Assemblée Générale Mixte**  
**Mardi 19 mai 2026 à 14h30 (UTC+2)**

Mesdames, Messieurs,

Les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le mardi 19 mai 2026 à 14h30 (UTC+2), au Pavillon Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.

L'accueil des participants sera assuré à partir de 13h30.

L'avis préalable à cette Assemblée, en application des dispositifs de l'article R. 225-73 du Code de commerce, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du vendredi 10 avril 2026 — N° 43.

L'avis de convocation a été publié le vendredi 24 avril 2026 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal « L'Eco Savoie Mont Blanc ».

---

Les actionnaires sont invités à consulter la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2026 sur le site Internet de la Société :

**[www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale)**



Celle-ci sera mise à jour régulièrement après la publication de l'avis de convocation.

# Messages des dirigeants



▲ **PIERRE PASQUIER**

*Président du Conseil  
d'administration*



**PATRICK DONOVAN** ►

*Directeur général*

« Dans les logiciels d'entreprise, la création de valeur s'inscrit dans le temps long. Elle suppose de traverser les cycles, de s'adapter aux transformations technologiques et de garder un cap clair dans un environnement rarement linéaire. »

Dans les logiciels d'entreprise, la création de valeur s'inscrit dans le temps long. Elle suppose de traverser les cycles, de s'adapter aux transformations technologiques et de garder un cap clair dans un environnement rarement linéaire. En 2025, les tensions géopolitiques, une conjoncture économique contrastée et l'accélération des ruptures technologiques ont de nouveau façonné notre industrie. L'essor de l'intelligence artificielle, désormais au-delà du seul stade de l'expérimentation, en est une illustration marquante. Ces évolutions exigent rigueur, discernement et capacité d'adaptation ; mais elles ouvrent surtout des perspectives de création de valeur considérables pour les acteurs capables d'apporter à leurs clients des solutions fiables, gouvernées et intégrées à leurs opérations critiques.

C'est dans ce contexte que 74Software a achevé avec succès son premier exercice complet en tant que groupe logiciel indépendant. Ce jalon est particulièrement important : il valide la logique industrielle et stratégique du rapprochement entre Axway et SBS et confirme la solidité des fondations posées dès l'origine. Le projet repose sur une conviction simple : dans les logiciels d'entreprise, la valeur se construit par l'indépendance stratégique, la focalisation, la résilience des modèles et la capacité à accompagner les clients dans la durée. 74Software a ainsi été conçu comme un portefeuille diversifié d'activités logicielles critiques, orienté vers des besoins structurels plutôt que vers les aléas des cycles courts.

Le positionnement du Groupe reflète pleinement cette ambition. Avec Axway et SBS, 74Software réunit des expertises complémentaires à l'intersection des données d'entreprise et des processus métiers critiques. Ces deux marques confèrent au Groupe une position singulière sur des marchés où la fiabilité, la sécurité, la continuité et la maîtrise des environnements réglementés sont déterminantes. À mesure que la donnée et l'intelligence artificielle prennent une place croissante dans le fonctionnement des organisations, cette proposition de valeur apparaît plus pertinente que jamais : elle offre à nos clients un socle solide et gouverné pour moderniser leurs opérations.

Cette orientation stratégique s'est confirmée en 2025, première année complète du nouvel ensemble, qui a su, à plusieurs égards, dépasser les attentes initiales. La diversification du portefeuille a renforcé la résilience du Groupe, la taille atteinte a soutenu sa capacité d'investissement et la cohérence de l'ensemble ouvre de nouvelles perspectives de développement. 2025 apparaît ainsi non comme un aboutissement, mais comme le point de départ d'une nouvelle étape pour 74Software. Tout au long de cette phase, le Conseil d'administration est resté pleinement mobilisé, attentif à la cohérence stratégique du projet, à l'exigence de gouvernance et à la maîtrise des risques dans un moment décisif de transformation et de changement d'échelle. L'indépendance du Groupe et l'alignement de long terme entre ses parties prenantes demeureront au cœur de son développement.

*Pierre Pasquier*

L'année 2025 a de nouveau illustré la capacité d'exécution de 74Software. Elle marque le premier exercice complet d'activité du Groupe dans sa nouvelle configuration et a permis de confirmer la pertinence de notre modèle opérationnel dans un environnement de marché exigeant. Nos clients ont continué à investir de manière sélective, en privilégiant des solutions apportant fiabilité, continuité et valeur métier tangible, tout en explorant de plus en plus les technologies avancées, y compris l'intelligence artificielle, et la manière de les intégrer dans leurs plateformes et workflows existants.

Dans ce contexte, l'exécution a été notre priorité. L'entreprise s'appuie sur une organisation disciplinée, combinant des fonctions centrales partagées et des marques pilotées par des équipes de direction pleinement responsables de leurs performances, de l'allocation des ressources et de la conduite des opérations. Cette organisation garantit à la fois proximité avec les clients, rapidité de décision et clarté des responsabilités, tout en captant les effets d'échelle là où ils sont créateurs de valeur.

Axway et SBS ont continué de s'appuyer sur des relations clients profondes et durables, construites pour certaines depuis plusieurs décennies. Cette continuité constitue une force distinctive. Nos clients s'appuient sur nos logiciels pour soutenir leurs opérations critiques, et notre objectif est de rester à leurs côtés dans la durée, à mesure que leurs environnements évoluent. Sur les plans opérationnel et financier, 2025 s'est inscrite en ligne avec, voire au-delà, de nos objectifs, avec une forte croissance et une amélioration de la rentabilité pour nos deux marques et un renforcement du profil financier du Groupe, soutenu par la progression des revenus récurrents annuels, une gestion rigoureuse des coûts et une solide génération de trésorerie.

Axway a enregistré une croissance continue et régulière, portée par son modèle en souscription, des marges durablement élevées et une amélioration du besoin en fonds de roulement. Les indicateurs de satisfaction client et d'engagement des collaborateurs se sont maintenus à des niveaux très élevés. SBS a poursuivi sa transition vers un modèle purement logiciel, avec une forte dynamique produits et une progression significative de la satisfaction client et de l'engagement des équipes au cours de l'année.

Ces résultats sont avant tout le fruit de l'engagement quotidien de nos collaborateurs. Partout dans l'entreprise, nos équipes ont fait preuve de rigueur, de responsabilité et d'un attachement fort à la qualité de service rendu aux clients. Notre cap reste inchangé et pleinement assumé : exécuter avec discipline, allouer les ressources de manière sélective et accompagner nos clients sur le long terme, en nous appuyant sur des produits solides, des relations de confiance et des équipes engagées, afin de poursuivre une création de valeur durable.

*Patrick Donovan*

« Notre cap reste inchangé et pleinement assumé : exécuter avec discipline, allouer les ressources de manière sélective et accompagner nos clients sur le long terme, en nous appuyant sur des produits solides, des relations de confiance et des équipes engagées. »





01

# Assemblée Générale 2026 de 74Software

Ordre du jour	6	Optez pour l'e-convocation pour recevoir les documents et informations par e-mail	10
Modalités de participation à l'Assemblée Générale	7	Comment compléter le formulaire unique de vote	11

# Ordre du jour

## Assemblée Générale Ordinaire

---

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration, en ce compris le censeur ;
5. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ;
6. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
7. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué ;
8. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le censeur ;
9. Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre PASQUIER, Président du Conseil d'administration ;
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick DONOVAN, Directeur Général ;
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Éric BIERRY, Directeur Général Délégué ;
13. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Hélène RIGAL en qualité d'administratrice ;
14. Renouvellement du mandat de Monsieur Yann METZ-PASQUIER en qualité d'administrateur ;
15. Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves COMMANAY en qualité d'administrateur ;
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

## Assemblée Générale Extraordinaire

---

17. Modification de l'article 14 – « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés.

## Assemblée Générale Ordinaire

---

18. Pouvoirs pour les formalités ;
19. Nomination de Madame Eva RUDIN, en qualité d'administratrice ;
20. Nomination de Monsieur Patrick DONOVAN, en qualité d'administrateur.

# Modalités de participation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte 2026 de 74Software se tiendra le mardi 19 mai 2026, à 14h30 (UTC+2), au Pavillon Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris.

## Dispositions générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

## Formalités préalables

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au plus tard le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 12 mai 2026, à zéro heure (heure de Paris) :

- **Actions nominatives** : détenues dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, Société Générale Securities Services. Aucune attestation n'est nécessaire.
- **Actions au porteur** : détenues dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité qui devra délivrer

une attestation de propriété des titres à envoyer à Société Générale Securities Services, centralisateur de l'Assemblée Générale, à l'adresse suivante : Société Générale Securities Services – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Conformément aux statuts de 74Software, il est rappelé qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées inscrites nominativement depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

## Modes de participation à l'Assemblée Générale

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale de plusieurs façons :

- en demandant une carte d'admission pour y assister personnellement ;
- en votant par correspondance ;
- en donnant pouvoir au Président ou à toute personne physique ou morale de leur choix, conformément aux conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de

commerce. En l'absence d'indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale votera favorablement pour les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et défavorablement pour tous les autres projets de résolutions.

74Software offre à ses actionnaires la faculté de réaliser l'ensemble de ces démarches en ligne, via la plateforme sécurisée VOTACCESS.

## Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

### Pour l'actionnaire au nominatif :

- Par courrier postal, en utilisant l'enveloppe prépayée jointe à la convocation et le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.
- En se connectant au site Internet [www.sharinbox.societe-generale.com](http://www.sharinbox.societe-generale.com) avec ses identifiants habituels pour accéder au site de vote. La carte d'admission sera alors mise à disposition de l'actionnaire, selon son choix, sous format électronique imprimable ou par courrier postal.
- En se présentant le jour de l'Assemblée directement au guichet prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité.

Conformément à l'article R. 225-76 du Code de commerce, tel que modifié par le décret n° 2026-94 du 13 février 2026, une lettre de convocation vous sera envoyée et l'ensemble des documents, composant la brochure de convocation, seront rendus disponible numériquement sous ce lien : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale).

### Pour l'actionnaire au porteur :

- En se connectant avec ses identifiants habituels au portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder à la plateforme VOTACCESS et suivre la procédure indiquée pour imprimer sa carte d'admission.
- En demandant à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Si l'actionnaire au porteur n'a pas reçu sa carte d'admission le mardi 12 mai 2026 (J-5), il devra demander à son teneur de compte titres de lui délivrer une attestation de participation pour justifier de sa qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 12 mai 2026, à zéro heure (heure de Paris), pour être admis à l'Assemblée Générale.

Tous les actionnaires devront être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée Générale. L'attestation de participation est un moyen exceptionnel, réservé aux cas de perte ou de non-réception de la carte d'admission. Aucun actionnaire n'est exempté de l'obligation de retourner le formulaire de participation dûment complété.

Par ailleurs, seules les attestations de participation émises conformément aux règles du Code de commerce, soit au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, le mardi 12 mai 2026 à zéro heure (heure de Paris), seront acceptées le jour de l'Assemblée.

**Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée Générale et souhaitant voter par correspondance ou par Internet, ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, ou à toute personne physique ou morale de leur choix, conformément aux conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues aux articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce, pourront procéder de la manière suivante :**

**Pour l'actionnaire au nominatif :**

- Renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, en utilisant l'enveloppe prépayée jointe.
- Voter par voie électronique en se connectant au site Internet [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

**Pour l'actionnaire au porteur :**

- Demander le formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire financier qui tient ses titres, dès la date de convocation de l'Assemblée. Celui-ci transmettra la demande au Service des Assemblées de Société Générale au plus tard six jours avant l'Assemblée

(soit le mercredi 13 mai 2026). Le formulaire, une fois complété, devra être renvoyé à cet intermédiaire, qui se chargera de l'adresser à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

- Voter par voie électronique en se connectant avec ses identifiants habituels au portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder à la plateforme VOTACCESS (selon les modalités décrites au point 3 ci-après) au plus tard le lundi 18 mai 2026 à 15 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, **les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par Société Générale Securities Services** au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le **samedi 16 mai 2026**. Il est précisé qu'aucun formulaire reçu après cette date ne sera pris en compte.

Il est rappelé que tout actionnaire souhaitant se faire représenter doit transmettre ses instructions à l'émetteur ou à son mandataire, le centralisateur Société Générale, en utilisant le formulaire universel. Ce formulaire doit indiquer précisément les coordonnées complètes de l'actionnaire ainsi que celles de son mandataire (nom, prénom et adresse). Pour être recevable, tout mandat doit être préalablement enregistré au moins trois jours avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le samedi 16 mai 2026.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

**Conditions de révocation :**

La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

L'actionnaire peut révoquer son mandataire par écrit, selon les modalités précisées ci-dessus. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire doit demander à Société Générale (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire habilité (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration. Ce formulaire, portant la mention « Changement de mandataire », doit être retourné à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03, au moins trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée Générale, soit le samedi 16 mai 2026.

**Pour l'actionnaire au nominatif :**

- Se connecter au site Internet [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) avec ses identifiants habituels. Si un actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou mot de passe, il peut suivre les indications données à l'écran pour les obtenir.

**Pour l'actionnaire au porteur :**

- Se connecter au portail Internet du teneur de compte titres pour accéder à la plateforme VOTACCESS, si l'intermédiaire y est connecté.
- Envoyer un courriel à l'intermédiaire financier. Ce courriel doit contenir les informations suivantes : nom de la Société, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant, ainsi que les nom, prénom et, si possible, adresse du mandataire. L'actionnaire doit demander à son intermédiaire habilité d'envoyer une confirmation écrite à Société Générale – Service Assemblées, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 03.

Pour que les conclusions ou révocations de mandats notifiés par voie électronique soient valablement prises en compte, les confirmations doivent être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée Générale, soit le lundi 18 mai 2026, à 15 heures (heure de Paris). En application de ce qui précède, les mandats ne seront pas acceptés le jour de l'Assemblée.

**Modalités du vote par Internet :**

**Pour l'actionnaire au nominatif :**

L'actionnaire au nominatif se connectera au site Internet [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) en utilisant son code d'accès pour activer son compte Sharinbox. Sur la page d'accueil Sharinbox, il trouvera toutes les informations nécessaires pour être accompagné dans cette démarche. Si l'actionnaire a déjà activé son compte avec son adresse e-mail définie comme identifiant, il utilise cette adresse e-mail pour se connecter, sans besoin de code d'accès.

L'actionnaire utilise le mot de passe déjà en sa possession ou suit la procédure indiquée sur la page d'authentification pour en obtenir un nouveau. Si cela n'est pas fait, il active son compte pour bénéficiaire de la nouvelle version d'authentification. En cas de perte ou d'oubli de ce mot de passe, il suit la démarche proposée en ligne sur la page d'authentification.

Ensuite, l'actionnaire suit les instructions dans son espace personnel en cliquant sur le bouton « Répondre » de l'encart

« Assemblées Générales » sur la page d'accueil, puis sur « Participer » pour accéder au site de vote.

#### Pour l'actionnaire au porteur :

L'actionnaire au porteur se connectera avec ses identifiants habituels au portail Internet de son teneur de compte titres pour accéder la plateforme VOTACCESS et suivra la procédure indiquée à l'écran.

#### La plateforme VOTACCESS sera ouverte du mercredi 29 avril 2026 à 9 heures, au lundi 18 mai 2026 à 15 heures, heure de Paris.

74Software recommande à ses actionnaires d'anticiper tant que possible leurs démarches pour faire valoir leurs droits dans les meilleurs délais. En cas de difficultés les actionnaires peuvent contacter un conseiller du Centre de relation clients Société Générale Securities Services (Nomilia) au +33 (0) 2 51 85 67 89, du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h00 (heure de Paris), ou l'équipe Communication Financière et Relations Actionnaires de 74Software à l'adresse e-mail suivante : [assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com).

## Cession d'actions avant l'Assemblée Générale

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire unique de pouvoirs et de vote par correspondance peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée Générale. Cependant, si le transfert intervient avant le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 12 mai 2026 à zéro heure (heure de Paris), l'intermédiaire financier habilité, teneur de compte, doit notifier la cession à Société Générale et fournir les éléments nécessaires pour annuler le

vote ou modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit après le mardi 12 mai 2026 à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, nonobstant toute convention contraire.

## Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales, devront être adressées, selon les conditions prévues par l'article R. 225-73 du Code de commerce, au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com).

Elles devront parvenir chez 74Software au plus tard le 25<sup>e</sup> jour calendaire précédent la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le vendredi 24 avril 2026. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée Générale du point ou du projet de résolutions déposé dans les conditions ci-dessus exposées est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 12 mai 2026 à zéro heure (heure de Paris).

Ces points, ou ces projets de résolutions nouveaux, seront inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans les conditions prévues par la loi et portés à la connaissance des actionnaires via le site Internet de la Société, [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale) conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce.

## Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions

#### Avant l'Assemblée :

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions au Conseil d'administration par écrit.

Pour être recevables, les questions devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse suivante : [assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com), au plus tard le quatrième jour ouvré (hors jour férié) précédant l'Assemblée Générale, soit le mardi 12 mai 2026. Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les questions posées par écrit, ainsi que les réponses apportées, seront lues au cours de l'Assemblée et publiées dès que possible sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée de la page suivante : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale).

#### Pendant l'Assemblée :

Les actionnaires présents lors de l'Assemblée Générale auront la possibilité de poser des questions en séance.

Optez pour l'e-convocation pour recevoir les documents et informations par e-mail

## Retransmission Audiovisuelle

Conformément à l'article R. 22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct, accessible, le jour de l'Assemblée, depuis la rubrique Assemblée Générale sur le site Internet de la Société : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale).

Un enregistrement de l'Assemblée Générale sera disponible au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et au moins deux ans à compter de sa mise en ligne, depuis la rubrique Assemblée Générale sur le site Internet de la Société : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale).

## Documents et informations mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles au siège social de la Société, PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, et pour les

documents prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société, rubrique Assemblées Générales : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale), au plus tard le vingt-et-unième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mardi 28 avril 2026.

## Demande d'envoi de documents ou de renseignements

Conformément aux dispositions du décret n° 2026-94 du 13 février 2026, la brochure de convocation n'est plus adressée systématiquement aux actionnaires en version papier. Cependant, les actionnaires le désirant, peuvent demander l'envoi des documents afférents à l'Assemblée Générale, en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : [assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com).

Les actionnaires sont invités à consulter la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2026 sur le site Internet de la Société :

[www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale). Celle-ci sera mise à jour régulièrement afin de préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée Générale et, le cas échéant, de les adapter en fonction de l'évolution des dispositions légales et réglementaires qui interviendraient postérieurement à la publication de l'avis de réunion.

# Optez pour l'e-convocation pour recevoir les documents et informations par e-mail

L'e-convocation vous permet de recevoir, à votre adresse électronique, votre convocation et la documentation relative aux Assemblées Générales de 74Software. Pour accepter l'e-convocation, rendez-vous sur le site Internet Sharinbox mis à disposition par Société Générale et accessible à l'adresse : [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com).

Connectez-vous à l'aide de vos identifiants de connexion :

- votre code d'accès à 8 chiffres, qui figure en haut de vos relevés et dans le formulaire de vote par correspondance ou par procuration (sous l'encadré « Cadre réservé à la société »), ou votre e-mail de connexion (si vous avez déjà activé votre compte Sharinbox) ;
- votre mot de passe, transmis à l'ouverture de votre compte nominatif chez Société Générale Securities ;
- cliquez sur « Mon Compte » représenté par l'icône ;
- puis « Mes E-services » ;
- et sur « S'abonner gratuitement » dans la rubrique « E-convocations aux Assemblées Générales ».

Pour accéder à Sharinbox, l'actionnaire au nominatif doit préalablement activer son compte (voir page 9-10, section Modalités de vote par Internet).


### Mot de passe oublié ou perdu :

Suivre la démarche proposée en ligne sur votre page d'authentification.

Ou contacter un conseiller du Centre de relation clients Société Générale Securities Services (Nomilia) au +33 (0) 2 51 85 67 89, du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h00 (heure de Paris).

# Comment compléter le formulaire unique de vote

**VOUS DÉSIREZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE :**  
Cochez cette case.

 **ATTENTION LE FORMULAIRE DOIT PARVENIR**  
au plus tard 3 jours avant l'Assemblée,  
soit le **16 mai 2026**, à la banque centralisatrice  
(Société Générale), via l'enveloppe réponse  
prépayée prévue à cet effet.

**VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR :**  
Vous devez faire établir  
une attestation de  
participation par votre  
teneur de compte qui  
la joindra à ce formulaire.

**Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**  
**Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form**

**JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE** et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire // **I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING** and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**74Software**

Société Anonyme au capital de 59 492 388 €  
433 977 980 R.C.S. Annecy

**Siège Social**  
3 rue du Prê Faucon - PAE Les Glaisins - Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy  
**Direction Générale**  
Tour Trinity 1 Bis Place de la Défense 92400 Courbevoie

Décret n°2026-94 du 13 février 2026 : retrouvez la documentation sur le site  
<https://www.74software.com/AG2026>

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
du 19 mai 2026 à 14h30

**Combined General Meeting**  
May 19, 2026 at 2.30 pm

Pavillon Dauphine  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75116 Paris

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account  Vote simple / Single vote

Nombre d'actions / Number of shares  Nominatif / Registered  Vote double / Double vote

Porteur / Bearer

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST										Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix.	
Cf. au verso (2) - See reverse (2)										On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.	
Je vote <b>OUI</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". // I vote <b>YES</b> all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote "No" or "I abstain".										Oui / Yes <input type="checkbox"/>	
										Non / No <input type="checkbox"/>	
										Abs. <input type="checkbox"/>	
11 12 13 14 15 16 17 18 19 20										Oui / Yes <input type="checkbox"/>	
										Non / No <input type="checkbox"/>	
										Abs. <input type="checkbox"/>	
21 22 23 24 25 26 27 28 29 30										Oui / Yes <input type="checkbox"/>	
										Non / No <input type="checkbox"/>	
										Abs. <input type="checkbox"/>	
31 32 33 34 35 36 37 38 39 40										Oui / Yes <input type="checkbox"/>	
										Non / No <input type="checkbox"/>	
										Abs. <input type="checkbox"/>	
41 42 43 44 45 46 47 48 49 50										Oui / Yes <input type="checkbox"/>	
										Non / No <input type="checkbox"/>	
										Abs. <input type="checkbox"/>	

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote **NON** sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante.  
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote **NO** unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale // I appoint the Chairman of the general meeting.

- Je m'abstiens // I abstain from voting.

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. ou Mme, Raison Sociale pour voter en mon nom / appoint (see reverse (4)) Mr or Mrs, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
To be considered, this completed form must be returned no later than:

à la banque / to the bank 16 mai 2026 sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification

à la société / to the company 16 mai 2026 sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

Date & Signature

**SIGNEZ ET DATEZ VOTRE FORMULAIRE**

**ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.**  
**CAUTION: As for bearer shares, the present instructions must be valid only if they are directly returned to your bank.**

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)  
Surname, first name, address of the shareholder (changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso (3)  
**I HEREBY GIVE PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée  
**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting  
M. ou Mme, Raison Sociale / Mr or Mrs, Corporate Name

Adresse / Address

**VÉRIFIEZ QUE VOS INFORMATIONS SONT EXACTES**

**VOUS DÉSIREZ VOTER PAR CORRESPONDANCE :**  
Cochez cette case.

**VOUS DÉSIREZ DONNER POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE :**  
Cochez cette case.

**VOUS DÉSIREZ DONNER POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE :**  
Cochez cette case.



# 02

## Présentation de 74Software

Parcours de 74Software	14	Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software	23
Métiers & Géographies	16	Modèle d'affaires	24
Produits & Clients	17	Responsabilité d'entreprise	26
Indicateurs opérationnels	18	Gouvernance	28
Faits marquants et ambitions	19	Composition du Conseil d'administration	30
Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025	20	Politique de rémunération	39

# Parcours de 74Software

2001

Sopra crée Axway pour structurer son offre logicielle d'infrastructure et d'intégration de données.

2005

Expansion aux États-Unis, faisant d'Axway un acteur clé des marchés du MFT et de l'intégration B2B.

2011

Axway devient indépendant grâce à une opération stratégique de scission-cotation et est introduit avec succès en bourse sur Euronext Paris, marquant une étape importante dans son histoire.

2012-2017

Axway renforce son portefeuille d'offres grâce à plusieurs acquisitions et prend position dans la gestion des API et les plateformes d'intégration.



axway

1968

Création du Groupe Sopra, devenu Sopra Steria, entreprise de services informatiques pionnière en France, maison mère d'Axway et de SBS.



SBS

2012

Sopra regroupe ses activités logicielles bancaires sous une entité dédiée : Sopra Banking Software (SBS).

2013

Lancement de Sopra Banking Platform, une solution intégrée qui modernise les systèmes bancaires et accélère leur digitalisation.

2016

SBS lance une plateforme bancaire *cloud-native* et modulaire, facilitant la scalabilité et l'agilité des services financiers.

2018

SBS est reconnu leader sur le marché des plateformes bancaires digitales, renforçant son influence mondiale.

2020

Lancement d'une solution bancaire intégrant l'IA, en SaaS, automatisant la conformité et les recommandations clients.

2021

SBS est reconnu comme acteur majeur des hubs d'engagement bancaire numérique.

2023

SBS devient un acteur clé du *core banking* en SaaS et de l'*open banking*, ouvrant la voie aux services financiers de nouvelle génération.

2025

Première année pleine en tant que groupe unifié, marquée par une exécution disciplinée, des avancées dans l'intégration et des bases renforcées au service d'une création de valeur durable.

2024

Axway acquiert SBS et devient 74Software, donnant naissance à un groupe logiciel structuré en portefeuille, bénéficiant d'une envergure supérieure, d'une résilience renforcée et d'un positionnement stratégique plus affirmé sur ses marchés cibles.

74Software

2018-2021

Axway accélère sa transition vers le *cloud*, en mettant l'accent sur les souscriptions et les modèles commerciaux « *as a service* », tout en adoptant une approche centrée sur le client, privilégiant l'excellence opérationnelle pour offrir des solutions plus flexibles et innovantes.

2022

Axway restructure son portefeuille d'offres, pour se concentrer sur ses principaux produits : API, MFT, intégration B2B et *Financial Accounting Hub*.

2023

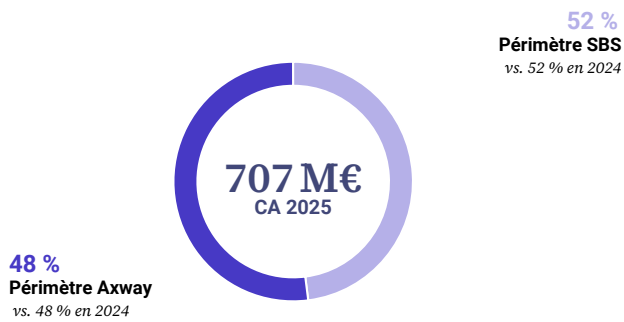
Axway enregistre des résultats records aussi bien en termes de chiffres d'affaires que de profitabilité.

# Métiers & Géographies

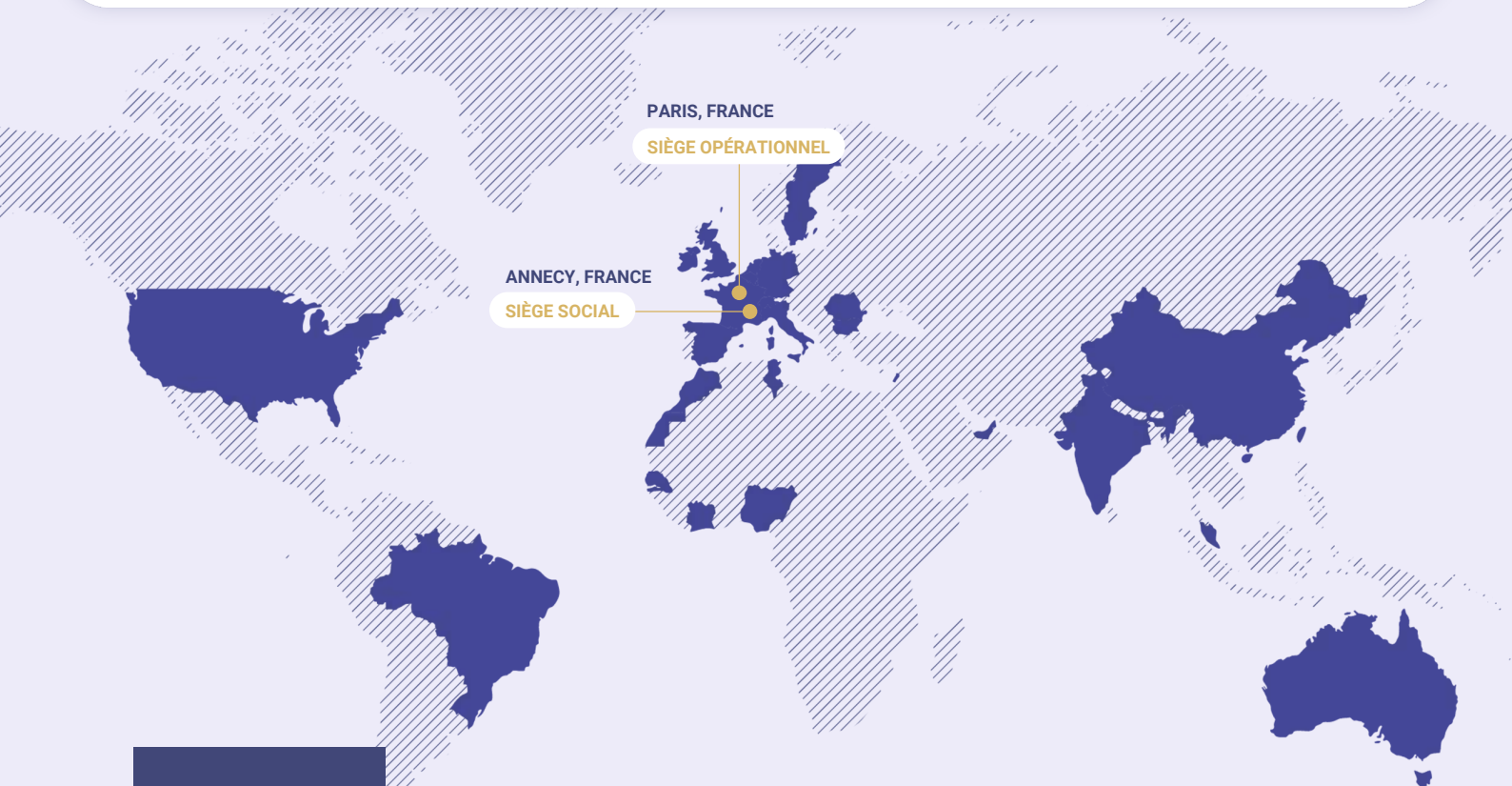
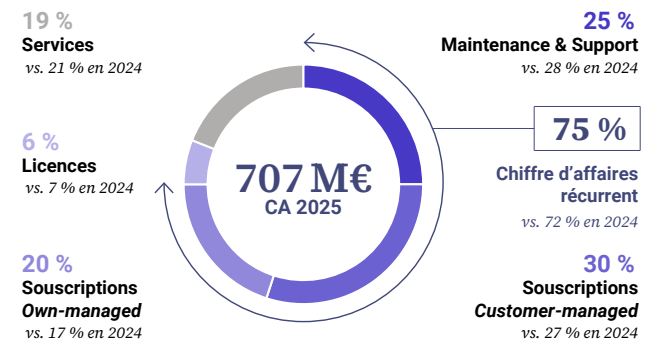
## Notre mission

Offrir aux clients des logiciels et des services sécurisés, indispensables au succès de leurs activités et à la simplification de leurs interactions commerciales les plus complexes.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARQUE



### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE



## Top 5

ÉDITEURS DE LOGICIELS  
D'ENTREPRISE  
FRANÇAIS

TOP 250  
NUMEUM – EY 2025

26

IMPLANTATIONS

4 571

COLLABORATEURS

> 12 000

CLIENTS

DISTRIBUTION

DANS

> 100

PAYS

# Produits & Clients

## Notre portefeuille de logiciels

### Managed File Transfer (MFT)

Gérer les flux de données critiques de manière flexible et sécurisée, en respectant les politiques de conformité et en assurant une protection robuste des informations sensibles.

### Intégration B2B

Échanger des données électroniques entre entreprises pour optimiser les processus commerciaux et logistiques afin d'améliorer la collaboration et de rationaliser les opérations.

### API Management (APIM)

Gestion des API via une plateforme universelle permettant d'unifier les infrastructures logicielles, d'en rationaliser l'analyse et d'accélérer le déploiement de services digitaux.

### Produits spécialisés

Assurer visibilité, intelligence et sécurité dans l'ensemble de l'écosystème digital en optimisant les performances opérationnelles et les coûts.

### Produits bancaires intégrés

Plateformes de traitement bancaire intégrées, leaders sur leurs marchés, optimisant les opérations en offrant des solutions complètes de gestion des transactions, des comptes, de la conformité et des risques.

### Produits de financement

Des produits destinés à gérer l'intégralité du cycle de vie des prêts, de la création au service, dans des marchés de niche tels que le financement pour les concessionnaires ou les hypothèques.

### Produits bancaires modulaires

Une plateforme bancaire SaaS innovante et composable pour répondre aux besoins des banques de Tier 2 à Tier 4, et proposant des solutions modulaires couvrant l'ensemble des fonctionnalités de la banque de détail, du *front-office* au *back-office*.

### Composants bancaires

Un large catalogue de composants pour répondre aux besoins des clients bancaires exigeants, avec des solutions spécifiques dans les domaines des paiements, des prêts et du traitement.



### RECONNAISSANCES AXWAY

- Gartner® Magic Quadrant™ for API Management  
7 octobre 2025
- G2 Reports : API, B2B & MFT  
Hiver 2025
- The Forrester Wave™ : API Management Software  
T3 2024 – 1<sup>er</sup> juillet 2024
- IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Middleware 2024 *Vendor Assessment* –  
Décembre 2024



### RECONNAISSANCES SBS

- IDC FinTech Rankings 2025 Top 50  
2025
- QKS Group – Leader & Emerging Innovator – Spark Matrix : Retail & Commercial Loan Origination Systems  
2025
- Chartis Research – Leader RiskTech Regulatory Reporting Solutions Quadrant  
2025
- NelsonHall – Leader GenAI & Process Automation in Banking  
2025

Ces informations sont détaillées au chapitre 1 du Document d'enregistrement universel 2025.

## Nos clients

### À TRAVERS SES MARQUES, 74SOFTWARE ACCOMPAGNE DES CLIENTS DE TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉ



Services financiers



Industrie



Distribution



Secteur public



Transport & Logistique



Santé

La satisfaction client comme valeur d'entreprise

### NET PROMOTER SCORE

38

SBS (+31 points)

Amélioration de la perception client en cours

55

AXWAY (+3 points)

Un niveau de recommandation client durable, parmi les meilleurs du marché

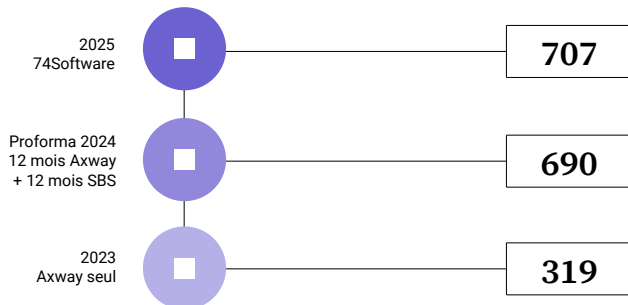
# Indicateurs opérationnels

## Performance financière

	KPI	RÉALISÉ 2025	OBJECTIFS 2026
<b>CROISSANCE</b>	Croissance organique du chiffre d'affaires	<b>+3,8 % à 707 M€</b>	Croissance organique de <b>3 à 5 %</b>
<b>PROFITABILITÉ</b>	Résultat opérationnel d'activité	<b>15,2 %</b> du chiffre d'affaires	<b>15 à 17 %</b> du chiffre d'affaires
<b>GÉNÉRATION DE TRÉSorerIE</b>	Flux de trésorerie disponible sans effet de levier/Chiffre d'affaires	<b>11,4 %</b> du chiffre d'affaires	<b>≈10 %</b>
<b>DÉSENETTEMENT</b>	Dette nette/EBITDA	<b>1,92x</b>	<b>≈1,5x</b>

### CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



Chiffre d'affaires des produits

**576 M€**

en hausse de 7,2 % par rapport à 2024



ARR (Annual Recurring Revenue)

**273 M€ (Axway)**

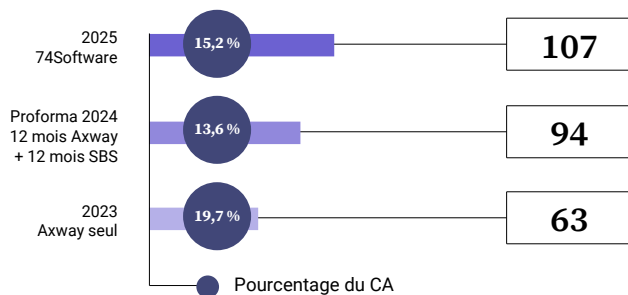
+11,8 % par rapport à 2024

**244 M€ (SBS)**

+8,9 % par rapport à 2024

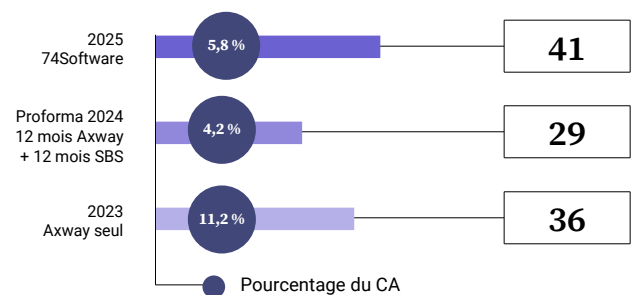
### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)



### RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



# Faits marquants et ambitions

## Faits marquants et évolutions de l'exercice 2025

74Software a délivré en 2025 une année d'exécution opérationnelle solide et d'avancées stratégiques significatives, démontrant la scalabilité et la capacité bénéficiaire de son portefeuille dans les logiciels d'infrastructure et le *core banking*. La croissance a été soutenue par une demande durable pour des environnements de production complexes, régulés et à forte exigence de confiance, ainsi que par la poursuite de la transition vers des modèles récurrents, *cloud* et enrichis en capacités d'intelligence artificielle. Le modèle opérationnel fondé sur des *General Managers* disposant d'une pleine responsabilité de P&L est désormais pleinement déployé au niveau Groupe, renforçant la discipline d'allocation du capital, la rapidité d'exécution et la création de valeur à long terme. La structuration des *corporate chapters* de 74Software consolide par ailleurs la coordination transversale et l'efficacité opérationnelle des deux marques.

Les faits marquants de l'exercice incluent :

- Axway a délivré une performance solide sur l'ensemble de son portefeuille d'intégration, avec un taux de pénétration du *cloud* atteignant 29 % des prises de commande et une adoption initiale soutenue d'Amplify Fusion, qui a conquis 27 nouveaux clients sur l'exercice. L'innovation s'est accélérée avec le lancement de l'AI Gateway et le déploiement d'améliorations fondées sur l'IA dans les offres MFT et B2B, tandis qu'Axway

a continué de bénéficier d'une reconnaissance de premier plan de la part des analystes du secteur pour la qualité de ses capacités en gestion d'API.

- SBS a exécuté avec discipline son plan d'amélioration de la rentabilité, avec une gestion financière rigoureuse de ses plateformes *core banking*, de ses solutions réglementaires et de ses offres de financement spécialisées, tout en maintenant un bon équilibre entre projets complexes à cycle long et activités à cycle plus court. La dynamique commerciale a été forte sur le *core banking* intégré et les solutions de finance spécialisée, avec 17 nouveaux logos signés sur l'exercice. La dynamique produit s'est poursuivie sur les composants bancaires et les paiements instantanés, avec une expansion continue des services réglementaires en mode SaaS. Le *Net Promoter Score* a atteint un niveau historique de 38 (contre 7 en 2024), reflétant l'amélioration continue de la qualité de service, du *delivery* et de la modernisation produit.

Le Groupe aborde 2026 avec une visibilité commerciale renforcée, un profil de revenus récurrents structurellement renforcé, un levier opérationnel accru et une ambition claire d'accélérer les déploiements *cloud* et les capacités d'IA sur les marchés de l'infrastructure logicielle et du *core banking*.

## Priorités stratégiques, objectifs et ambitions

Fort de l'exécution solide réalisée en 2025, 74Software entre dans une phase d'expansion durable de sa rentabilité et de renforcement de sa génération de trésorerie. Le Groupe se fixe désormais pour ambition une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 3 % et 5 % par an sur les trois prochaines années, traduisant la montée en puissance continue de son modèle centré sur les produits et les souscriptions.

Pour 2026, à taux de change constants, 74Software anticipe une croissance organique du chiffre d'affaires comprise dans cette fourchette, une marge de résultat opérationnel d'activité comprise entre 15 % et 17 %, ainsi qu'un flux de trésorerie disponible sans effet de levier de l'ordre de 10 % du chiffre

d'affaires. La poursuite du désendettement est attendue, avec un ratio dette nette/EBITDA approchant 1,5x, hors opérations potentielles de croissance externe.

Dans cette trajectoire, le Groupe vise, à fin 2028, un chiffre d'affaires proche de 800 M€, une marge opérationnelle d'environ 20 % et une amélioration continue de la conversion du résultat en trésorerie. Cette dynamique reposera sur le renforcement de la rentabilité de SBS, l'amélioration du mix de portefeuille et la gestion active du besoin en fonds de roulement. À moyen terme, avec des acquisitions sélectives et disciplinées, 74Software maintient son ambition d'atteindre 1 Md€ de chiffre d'affaires.

# Chiffres clés et commentaires sur les comptes consolidés 2025

## Chiffres clés

(en millions d'euros)	2025	2024	2024
	Consolidé IFRS	Proforma	Consolidé IFRS
	12m AXW + 12m SBS	12m AXW + 12m SBS	12m AXW + 4m SBS
Chiffre d'affaires	707,2	690,0	461,9
Marge brute	476,1	448,8	320,2
en % du CA	67,3 %	65,0 %	69,3 %
Résultat opérationnel d'activité	107,3	94,0	87,7
en % du CA	15,2 %	13,6 %	19,0 %
Résultat opérationnel courant	85,4	74,6	75,0
en % du CA	12,1 %	10,8 %	16,2 %
Résultat opérationnel	73,3	56,9	63,3
en % du CA	10,4 %	8,2 %	13,7 %
Résultat net – part du Groupe	40,8	29,0	40,7
en % du CA	5,8 %	4,2 %	8,8 %
ARR Axway	273,0	246	246
ARR SBS	243,8	225	225
Excédent brut d'exploitation	114,1	95,9	85,6
en % du CA	16,1 %	13,9 %	18,5 %
Flux de Trésorerie disponible sans effet de levier	80,4	NA	26,3
en % du CA	11,4 %	NA	5,7 %
Flux de trésorerie disponible sans effet de levier par action (en euros)	2,75	NA	1,12
Nombre d'actions au 31 décembre	29 746 194	29 746 194	29 746 194
Résultat de base par action (en euros)	1,39	0,99	1,73
Résultat dilué par action (en euros)	1,36	0,98	1,68
Dividende net par action* (en euros)	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49,1	41,4	41,4
Capitaux propres – part du Groupe	553,5	533,7	533,7
Endettement (trésorerie) net	193,0	250,3	250,3
Ratio de levier	1,92x	2,87x	2,87x
Ratio d'endettement	0,35x	0,46x	0,46x
Effectifs au 31 décembre	4 571	4 787	4 787

\* Le Conseil d'administration de 74Software ne proposera pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2025.

## Commentaires sur les comptes consolidés 2025

### Performance opérationnelle et activité

En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 707,2 M€, en progression de 2,5 % en données publiées et de 3,8 % en croissance organique par rapport à l'exercice précédent. Cette performance a été portée par les deux marques : Axway a contribué à hauteur de 337,9 M€, enregistrant une croissance

organique de 4,6 %, tandis que SBS a généré 371,2 M€ de chiffre d'affaires, en croissance organique de 3,0 %.

Les variations de change ont eu un impact négatif de 8,4 M€ sur l'exercice, reflétant l'appréciation de l'euro face au dollar américain et, dans une moindre mesure, face à la livre sterling par rapport à 2024.

## Chiffre d'affaires par entreprise du portefeuille

M€/%	2025	2024 Proforma	2024 Retraité*	Croissance Totale	Croissance Organique
Périmètre Axway (12 mois)	337,9	329,8	323,0	+2,5 %	+4,6 %
Périmètre SBS (12 mois)	371,2	362,0	360,3	+2,6 %	+3,0 %
Consolidation	-1,9	-1,7	-1,7		
<b>74SOFTWARE</b>	<b>707,2</b>	<b>690,0</b>	<b>681,6</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>+3,8 %</b>

\* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2024.

## Chiffre d'affaires par type d'activité

M€/%	2025	2024 Proforma	2024 Retraité*	Croissance Totale	Croissance Organique
<b>Produits logiciels</b>	<b>575,5</b>	<b>544,1</b>	<b>537,0</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>+7,2 %</b>
<b>Chiffre d'affaires récurrent</b>	<b>531,1</b>	<b>496,8</b>	<b>490,1</b>	<b>+6,9 %</b>	<b>+8,4 %</b>
<i>dont Maintenance &amp; Support</i>	175,8	194,8	192,3	-9,7 %	-8,6 %
<i>dont Souscription Customer-managed</i>	213,0	183,4	181,3	+16,1 %	+17,5 %
<i>dont Revenus initiaux</i>	128,5	116,5	115,2	+10,2 %	+11,5 %
<i>dont Revenus récurrents</i>	84,5	66,9	66,1	+26,4 %	+27,9 %
<i>dont Souscription Own-managed</i>	142,3	118,6	116,5	+20,0 %	+22,1 %
<b>Licences</b>	<b>44,4</b>	<b>47,3</b>	<b>46,9</b>	<b>-6,1 %</b>	<b>-5,3 %</b>
<b>Services</b>	<b>131,7</b>	<b>146,0</b>	<b>144,6</b>	<b>-9,8 %</b>	<b>-8,9 %</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>707,2</b>	<b>690,0</b>	<b>681,6</b>	<b>+2,5 %</b>	<b>+3,8 %</b>

\* Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change 2024.

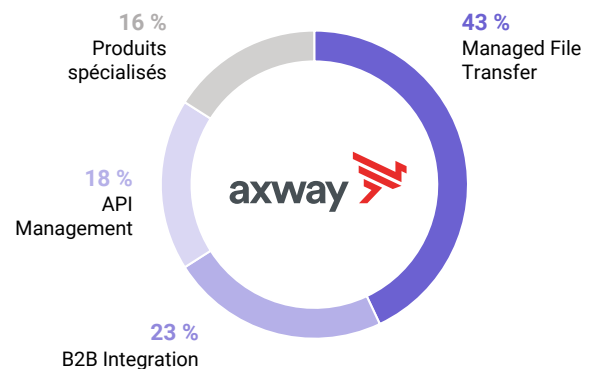
Les revenus Produits ont progressé de 7,2 % organiquement pour atteindre 575,5 M€, traduisant une demande soutenue sur l'ensemble du portefeuille logiciel du Groupe. Les revenus récurrents ont augmenté de 8,4 % en organique et représentent désormais 92 % des revenus Produits, confirmant le degré avancé de transformation du modèle vers les souscriptions. Les revenus Produits ont représenté 81 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Les revenus Produits d'Axway ont affiché une croissance organique de 5,1 %. Les revenus récurrents ont enregistré une progression de 6,7 %, portés par la dynamique des souscriptions en gestion client (+17,4 %) et en gestion propre (+13,6 %). En parallèle, les revenus de maintenance et support ainsi que les licences ont reculé (respectivement -24,5 % et -41,0 % en organique), reflétant la poursuite de la transition vers un modèle fondé sur les souscriptions. Le chiffre d'affaires *upfront* reconnu selon IFRS 15 au titre des souscriptions en gestion client a été de 118,1 M€.

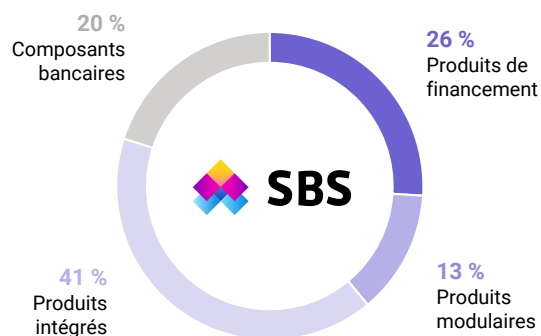
Les revenus Produits de SBS ont été en croissance organique de 9,7 %, soutenus par une progression de 10,6 % des revenus récurrents. Les souscriptions en gestion client ont augmenté de 23,0 % et celles en gestion propre de 28,5 %, illustrant la traction continue des offres en souscription dans les domaines du *core banking* et des solutions réglementaires. Les revenus de licences ont progressé de 4,3 % en organique. Le chiffre d'affaires *upfront* reconnu selon IFRS 15 s'est établi à 10,3 M€.

À l'échelle du Groupe, les revenus Services se sont établis à 131,7 M€, en recul de 8,9 % organiquement, soit 19 % du chiffre d'affaires total. Les revenus Services d'Axway sont demeurés globalement stables en organique (+1,0 %) et représentent 10 % de son chiffre d'affaires, tandis que ceux de SBS ont reculé de 12,2 %, soit 26 % de son chiffre d'affaires, reflétant la poursuite d'un repositionnement volontaire du modèle vers des revenus logiciels récurrents, à plus forte contribution.

## ARR par ligne de produits



Axway a clôturé l'exercice 2025 avec un ARR de 273,0 M€, en progression organique de 11,8 % sur un an, confirmant le renforcement du profil récurrent de son portefeuille d'intégration. La croissance a été largement répartie entre les différentes lignes de produits. L'activité B2B a enregistré une progression soutenue à deux chiffres de son ARR, tandis que l'API Management a accéléré au cours de l'année, traduisant une pénétration continue auprès des grands comptes. L'activité MFT a fait preuve de résilience malgré une base de comparaison exigeante, soulignant la solidité de son parc installé et son rôle central dans les environnements critiques de ses clients. À mesure que les entreprises font passer leurs initiatives d'intelligence artificielle du stade de pilote à des déploiements en production, la sécurisation des flux de données, la gouvernance des API et le contrôle des accès aux systèmes de référence deviennent de plus en plus critiques, renforçant la pertinence structurelle des capacités d'intégration et de gouvernance d'Axway. Dans l'ensemble, la performance d'Axway reflète un portefeuille de solutions critiques, positionné au cœur des flux de données d'entreprise, où l'exécution déterministe, l'auditabilité et la conformité réglementaire apportent une fiabilité opérationnelle et une valeur stratégique durable aux clients.



**SBS** a porté son ARR à 243,8 M€, en progression organique de 8,9 % sur un an, confirmant le renforcement progressif de son modèle orienté produits. Les produits modulaires sont restés le principal moteur de croissance, avec une progression soutenue de l'ARR sur l'exercice. Les composants bancaires ont continué de gagner en traction, notamment dans les domaines des paiements et du crédit, tandis que les produits de financement ont maintenu une croissance récurrente solide sur les segments spécialisés. Les produits intégrés sont restés globalement stables, soutenus par un niveau élevé de rétention et par des relations contractuelles de long terme dans le *core banking*. À l'avenir, les capacités d'IA seront intégrées de manière croissante aux processus bancaires afin d'améliorer la performance opérationnelle, au bénéfice des utilisateurs internes comme des clients finaux. Elles évolueront dans des environnements

critiques, où la confiance, la traçabilité et l'exécution déterministe constituent des prérequis indispensables. Les chaînes de décision devront demeurer pleinement auditable et dans ce cadre, le positionnement de SBS au cœur des systèmes de référence, combiné à sa profondeur réglementaire, constitue un socle solide pour industrialiser les cas d'usage IA, tout en garantissant conformité et résilience opérationnelle.

L'**intelligence artificielle** est de plus en plus intégrée aux *workflows* de production des deux marques, plutôt que positionnée comme une couche technologique autonome. Chez Axway, les capacités d'IA sont intégrées aux principaux schémas d'intégration, et le lancement d'AI Gateway étend Fusion en une couche de gouvernance et de médiation pour les écosystèmes intégrant l'IA, répondant aux préoccupations croissantes des entreprises en matière de *shadow AI*, de complexité des API et de contrôle des accès aux modèles. Chez SBS, l'adoption de l'IA s'appuie sur la logique métier et sur les fondations de données structurées déjà intégrées à ses plateformes de *core banking*. En interne, des outils d'IA sont également déployés dans les fonctions R&D, *delivery* client et support, améliorant la productivité dans des domaines tels que l'assistance au développement, les tests, la documentation et les processus de réponse aux appels d'offres. Bien qu'encore à un stade précoce, ces initiatives devraient soutenir progressivement le levier opérationnel. Cette approche centrée sur la gouvernance et orientée production renforce le positionnement du Groupe comme fournisseur de confiance d'infrastructures hybrides sécurisées dans des secteurs régulés, où la profondeur d'intégration, l'expertise protocolaire et les exigences de conformité demeurent des éléments de différenciation durables.

### Comparaison des comptes au 31 décembre 2025 et 2024

	2025		2024	
			Proforma	
	M€	% du CA	12m AXW + 12m SBS	
			M€	% du CA
Produits logiciels	575,5	81,4 %	544,1	78,8 %
Services	131,7	18,6 %	146,0	21,2 %
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>707,2</b>		<b>690,0</b>	
<b>Coût des ventes</b>	<b>232,1</b>		<b>241,3</b>	
<b>Marge brute</b>	<b>476,1</b>	<b>67,3 %</b>	<b>448,8</b>	<b>65,0 %</b>
<i>Marge brute des Produits</i>	451,3	78,4 %	420,4	77,3 %
<i>Marge brute des Services</i>	24,8	18,8 %	28,4	19,4 %
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>368,8</b>	<b>52,2 %</b>	<b>354,7</b>	<b>51,4 %</b>
<i>dont Frais de Recherche &amp; Développement</i>	182,8	25,8 %	174,9	25,4 %
<i>dont Frais Commerciaux</i>	125,6	17,8 %	120,4	17,4 %
<b>Contribution de la marque</b>	<b>167,7</b>	<b>23,7 %</b>	<b>153,4</b>	<b>22,2 %</b>
<i>dont Frais Généraux &amp; Administratifs</i>	60,4	8,5 %	59,4	8,6 %
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>107,3</b>	<b>15,2 %</b>	<b>94,0</b>	<b>13,6 %</b>
<i>Capitalisation nette de la R&amp;D</i>	16,0	2,3 %	19,4	2,8 %
<i>en % de la R&amp;D brute</i>	8,0 %		10,0 %	

## Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software

## Coûts des ventes et marge brute

En 2025, la marge brute a été de 67,3 % du chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 65,0 % en 2024.

La marge brute des produits logiciels a atteint 78,4 % en 2025, contre 77,3 % en 2024. La marge brute des services a été de 18,8 % en 2025, contre 19,4 % en 2024.

## Charges opérationnelles

Le résultat opérationnel d'activité a été de 107,3 M€ en 2025, soit 15,2 % du chiffre d'affaires, contre 94,0 M€ en 2024, soit 13,6 % du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation ont représenté 52,2 % du chiffre d'affaires en 2025, contre 51,4 % en 2024.

Les frais commerciaux ont totalisé 125,6 M€ (17,8 % du chiffre d'affaires), stable par rapport à 17,4 % en 2024.

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 182,8 M€, soit 25,8 % des recettes, contre 25,4 % en 2024. La capitalisation nette de la R&D s'est élevée à 16,0 M€ en 2025 (8,0 % des dépenses brutes de R&D), contre 19,4 M€ en 2024 (10,0 % des dépenses brutes de R&D).

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 60,4 M€ et ont représenté 8,5 % du chiffre d'affaires, stable par rapport à 8,6 % en 2024.

## Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2025, la situation financière de 74Software était saine, avec une trésorerie de 49,1 M€ et une dette nette de 193,0 M€ (avant IFRS 16). Il en résulte un ratio de levier de 1,92x et un ratio d'endettement de 0,35x, respectant confortablement les *covenants* bancaires.

# Tableau des résultats des cinq derniers exercices de 74Software

Les comptes annuels détaillés ci-dessous sont ceux de 74Software SA. Ils font état de la situation financière de la Société mère *stricto sensu*. Ils n'intègrent pas les comptes des filiales de l'entreprise, par opposition aux comptes consolidés.

(en euros)	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	59 492 388	59 492 388	43 267 194	43 267 194	43 267 194
Nombre des actions ordinaires existantes	29 746 194	29 746 194	21 633 597	21 633 597	21 633 597
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	245 794 073	217 672 406	186 602 665	181 819 914	167 254 376
Résultat avant impôts, participation, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	43 279 231	11 428 508	-6 966 900	-22 153 401	8 853 621
Impôts sur les bénéfices	-1 065 127	-3 893 798	-3 790 134	-5 444 850	-5 806 999
Participation + intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	1 229 564	1 165 517	1 292 215	958 358	754 623
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	31 172 188	3 757 857	-12 463 786	-8 037 822	-7 843 108
Résultat distribué	—	—	—	8 653 439	8 653 439
<b>Résultats par action (y compris actions autodétenues)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,49	0,52	-0,15	-0,77	0,68
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,05	0,13	-0,58	-0,37	-0,36
Dividende attribué à chaque action	—	—	—	0,40	0,40
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	437	432	426	452	477
Montant de la masse salariale de l'exercice	48 385 931	44 778 889	46 285 686	44 387 071	43 808 036
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	22 215 203	20 039 328	19 401 268	19 127 031	17 927 150

# Modèle d'affaires RD

## Notre mission

Un éditeur de logiciels d'entreprise indépendant et de confiance, qui génère une valeur durable, en offrant des résultats probants à ses clients, des opportunités à ses employés, et du rendement à ses actionnaires.

### ATOUTS >

#### Profil financier

- Croissance, amélioration des marges et génération de trésorerie
- Profil bilanciel solide et poursuite du désendettement
- Flexibilité financière au service des priorités stratégiques de long terme

#### Gouvernance

- Projet d'entreprise indépendant soutenu par des actionnaires de référence de long terme
- Gouvernance claire articulée entre Conseil d'administration et Comité exécutif
- Organisation matricielle par région et par grande ligne de produits

#### Technologie et produits

- Stratégie technologique fondée sur un portefeuille de produits agile et performant
- Leadership reconnu sur des marchés de logiciels critiques
- Investissements soutenus en R&D et en innovation
- 20 brevets technologiques

#### Clients et partenaires

- Plus de 12 000 clients dans le monde
- Présence commerciale dans plus de 100 pays
- Réseau mondial de partenaires au service du déploiement et de l'exécution

#### Talents

- 4 571 collaborateurs dans 26 pays
- Équipes internationales aux profils, parcours et cultures diversifiés

#### Responsabilité d'entreprise

- Indicateurs clés de performance intégrés à la stratégie et à la gouvernance
- Ambitions sociales, sociétales et environnementales inscrites dans l'approche du Groupe et ses processus de décision

### OFFRES & EXPERTISES >

#### PORTEFEUILLE DE PRODUITS

axway 

- Managed File Transfer (MFT)
- API Management (APIM)
- Intégration B2B
- Produits spécialisés

 SBS

- Produits bancaires intégrés
- Produits bancaires modulaires
- Produits de financement
- Composants bancaires

#### INNOVATION

- Investissement en Recherche et Développement

#### ÉDITION

- Développement de logiciels
- Architecture
- Contrôle qualité et tests

#### DÉVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE

- Expansion sélective du portefeuille
- Analyse *Make-or-Buy*

#### INFRASTRUCTURE & SÉCURITÉ

- SaaS & cloud
- Déploiement *on-premises*
- Sécurité des données et des transactions

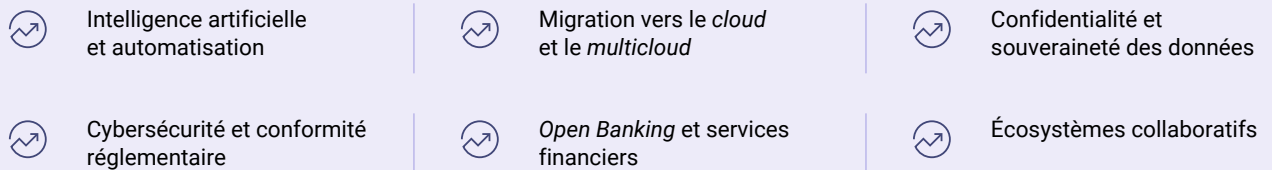
#### GO-TO-MARKET

- Marketing et marques
- Ventes et services
- *Customer Success Management*
- Souscriptions et renouvellements



### ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

## TENDANCES OBSERVÉES



## STRATÉGIE &gt;

## Les piliers du succès de 74Software



... et l'attention requise,

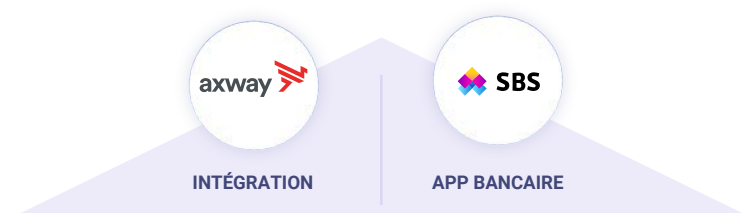
## STANDARDISER LES OFFRES &amp; LES PRODUITS



## RATIONALISER LES SYSTÈMES &amp; LES OPÉRATIONS



pour bâtir un groupe solide d'édition logicielle



SATISFACTION DES CLIENTS &gt;

## CRÉATION DE VALEUR

## Clients

- Produits de premier plan reconnus par les analystes de marché
- Modèles contractuels et technologiques flexibles
- Satisfaction client élevée, avec un NPS en hausse de 3 points pour Axway et 31 points pour SBS

## Partenaires

- Partenariats stratégiques, technologiques et d'innovation
- Satisfaction partenaires solide, avec un NPS de 65 (Axway seulement)

## Collaborateurs

- Équipes engagées, avec un taux d'engagement de 66 %
- Qualité de vie au travail, stabilité de l'emploi et modes de travail flexibles
- Plus de 50 000 heures de formation dispensées à l'échelle du Groupe
- Dialogue ouvert à l'échelle de l'entreprise à travers des temps d'échange réguliers avec le top management
- Actionnariat salarié représentant 2,6 % du capital
- Engagement en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations

## Fournisseurs

- Charte Fournisseurs & Partenaires
- Charte Éthique et dispositifs associés au service de pratiques responsables

## Actionnaires

- Cotation sur Euronext Paris et référence au Code Middlednext
- Notation Ethifinance ESG de 68/100
- Dialogue actionnarial fondé sur une information transparente et accessible


## Société civile

- Efforts continus de mesure et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Engagement en faveur du Pacte mondial des Nations unies
- Soutien à l'inclusion financière et à l'accessibilité numérique


# Responsabilité d'entreprise

74Software, une entreprise responsable et engagée.





**PRINCIPES**










**GOUVERNANCE**



**ÉVALUATIONS EXTERNES**

**CERTIFICATIONS (3)**

(1) Page de reconnaissance EcoVadis de 74Software.

(2) L'évaluation a été menée en janvier 2025.

(3) Le périmètre exact des produits, services et processus couverts par ces certifications pour les marques Axway et SBS est disponible sur demande.

● Axway ● SBS

## Orientations 2026

### SOCIAL

- Promouvoir le bien-être des employés et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- Favoriser la diversité et accroître la représentation des femmes dans les effectifs
- Investir dans des programmes de formation et de développement des compétences

### ENVIRONNEMENT

- Faire progresser la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions fondés sur la science, alignés sur un scénario de réchauffement à 1,5 °C
- Développer et formaliser le plan de transition du Groupe pour l'atténuation du changement climatique
- Réduire l'impact environnemental de nos produits et solutions en poursuivant nos efforts d'écoconception et d'évaluation environnementale

### CLIENTS ET UTILISATEURS

- Investir continuellement dans nos produits et garantir leur pertinence et leur performance
- Continuer à mesurer et améliorer la satisfaction client grâce aux enquêtes NPS et aux initiatives de gestion de la réussite client
- Maintenir des mesures de protection des données et de cybersécurité de premier rang

### CONDUITE DES AFFAIRES

- Poursuivre l'alignement des pratiques de conduite des affaires et des mécanismes de conformité à l'échelle du Groupe
- Renforcer les politiques de conformité et les mécanismes de signalement des préoccupations éthiques
- Promouvoir des pratiques d'achat responsables

## Social

### EFFECTIF



- Amériques 8 %
- Europe 65 %
- Asie - Pacifique 18 %
- Afrique - Moyen-Orient 9 %

**30 %**  
de femmes  
vs. 30 % en 2024

**99 %**  
de contrats à durée  
indéterminée

### DÉVELOPPEMENT DES TALENTS

**50 285**  
heures  
de formation

**99 %**  
des employés ont  
participé à une *talent*  
review en 2025

**11**  
heures de formation  
par collaborateur

**42 %**  
des salariés formés  
à la sécurité de  
l'information en 2025

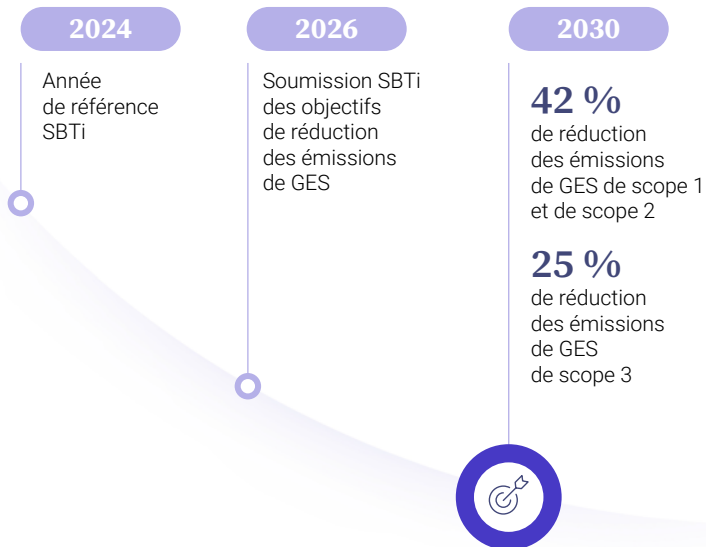


### ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

**88 %**  
de taux de participation  
à l'enquête

**66 %**  
de taux d'engagement

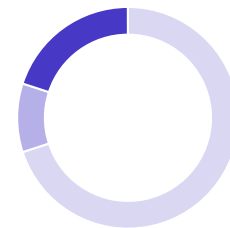
## Objectifs SBTi



## Principaux indicateurs climatiques



### MIX ÉNERGÉTIQUE



70 % Combustibles fossiles  
10 % Sources nucléaires  
20 % Sources renouvelables

## Clients et utilisateurs

### EXPÉRIENCE CLIENT

Optimiser l'expérience client et analyser les parcours pour améliorer constamment la satisfaction dans une démarche de progrès continu

### SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES TRANSACTIONS

Garantir la sécurité des données et des transactions pour des interactions commerciales transparentes et efficaces

### INCLUSION FINANCIÈRE ET NUMÉRIQUE

Faciliter l'accès aux services financiers grâce à des solutions numériques, afin de réduire les inégalités et de favoriser l'autonomie

### ACCESSIBILITÉ DIGITALE

Intégrer des principes d'accessibilité dans les solutions numériques afin de favoriser des expériences utilisateurs plus inclusives, y compris pour les personnes en situation de handicap

## Conduite des affaires

### 74SOFTWARE COMME PARTENAIRE DE CONFIANCE

#### Des pratiques fortes :

- Formation aux pratiques éthiques, incluant la prévention de la corruption et la protection des données
- Conformité stricte aux législations et directives internationales

#### Pour une culture d'entreprise positive et éthique :

- Code d'éthique rendu public, engageant l'ensemble de l'entreprise
- Engagement envers des pratiques d'achats équitables et durables
- Prévention de la corruption et système de lanceur d'alerte accessible à toutes les parties prenantes



**0**  
cas grave ni incident lié aux droits humains signalé en 2025

**0**  
incident de corruption ou de fraude signalé en 2025

# Gouvernance

La gouvernance de 74Software repose sur une répartition des pouvoirs entre le Conseil d'administration et le Comité Exécutif, conformément aux recommandations du Code Middlenext.

## Conseil d'administration

**11**  
membres

**4**  
nationalités

**40 %**  
de femmes\*

**6**  
réunions

**97 %**  
taux de participation

\* Le taux de féminisation du Conseil d'administration est calculé hors prise en compte du censeur.

	Portrait	Âge	Nationalité	Administrateur indépendant	Censeur	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Comité d'audit	Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise	Comité des rémunérations	Date d'échéance du mandat (date de l'AG)	Nombre d'actions détenues à titre personnel
PIERRE PASQUIER		90	FR			1		M		2027	0
KATHLEEN CLARK		58	US/FR			1		P	M	2027	9 587
PIERRE-YVES COMMANAY		60	FR			0		M	M	2026	4 856
NICOLE-CLAUDE DUPLESSIX		66	FR			0			M	2029	2 166
EMMA FERNANDEZ		62	ESP	I		1		M	P	2027	0
MICHAEL GOLLNER		67	US/UK		C	1	C			2029	5 100
DOMINIQUE ILLIEN		72	FR	I		0		P		2028	82 500
YANN METZ-PASQUIER		37	FR/US			0		M		2026	184 960
OLIVIER PLACCA		57	FR	I		0			M	2029	0
PATRICK RENOUVIN		66	FR	I		0		M	M	2027	0
MARIE-HÉLÈNE RIGAL		55	FR			1		M		2026	0

**C** Censeur **I** Indépendant(e) **P** Président(e) **M** Membre



**82 %**

Connaissance des métiers de l'édition de logiciels



**55 %**

Connaissance du secteur des services financiers



**36 %**

Expérience d'entrepreneur



**55 %**

Finance, contrôle & gestion des risques expertise



**45 %**

Finance, contrôle & gestion des risques maîtrise



**73 %**

Ressources humaines et relations sociales



**36 %**

Enjeux environnementaux et sociétaux



**91 %**

Dimension internationale

## Activités du Conseil d'administration et de ses comités

### PRINCIPAUX SUJETS COUVERTS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

- Stratégie et projet d'entreprise ;
- Opérations d'acquisition et de cession ;
- Budget 2025 et orientations majeures ;
- Arrêté des comptes au 31 décembre 2024 ;
- Arrêté des comptes du premier semestre 2025 ;
- Arrêté des documents d'information financière et de gestion prévisionnelle ;
- Réalisations trimestrielles et communications financières associées ;
- Égalité professionnelle et salariale ;
- Objectifs en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- Composition du Conseil et de ses comités ;
- Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ;
- Augmentation de capital ;
- Approfondissement de l'implémentation des systèmes internes d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- Qualification des administrateurs indépendants ;
- Rémunération des mandataires sociaux ;
- Rémunération des membres du Conseil ;
- Attribution d'actions gratuites aux collaborateurs de la Société ;
- Analyse du vote des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale 2025 ;
- Veille juridique et réglementaire : Loi Rixain, directive CSRD, pack Omnibus, réglementation DORA, Loi Attractivité.



#### Comité d'audit

5 membres | 5 réunions

100 %  
de taux de participation



#### Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise

5 membres | 5 réunions

96 %  
de taux de participation



#### Comité des rémunérations

5 membres | 5 réunions

96 %  
de taux de participation

## Comité Exécutif



**PATRICK DONOVAN**  
Directeur Général  
États-Unis – France



**ÉRIC BIERRY**  
Directeur Général Délégué  
Directeur Général SBS  
France



**ROLAND ROYER**  
Directeur Général Axway  
France



**TOBIAS UNGER**  
Directeur Financier  
Suisse



**JULIA SIEPMANN**  
Directrice des Ressources  
Humaines Groupe  
Royaume-Uni



**XAVIER REBEUF**  
Directeur des Opérations  
de R&D  
France



**PAUL FRENCH**  
Directeur de cabinet  
États-Unis



**PHILIPPE BUISSON**  
Directeur de l'Intégration  
et Secrétaire  
France



**YANN METZ-PASQUIER**  
Directeur Stratégie  
France

9  
membres

4  
nationalités

## Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire, ils sont tous rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) ans.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

La diversité est un point d'attention particulier de la composition du Conseil d'administration.

En matière d'indépendance, le Conseil veille, chaque année, lors de la revue de sa composition, à assurer un équilibre entre membres indépendants et non indépendants.

En matière de mixité, la volonté est de tendre vers l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes. La mixité au sein des

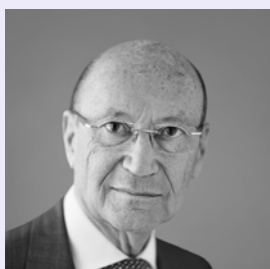
Comités spécialisés est également recherchée. La volonté de composer le Conseil d'administration de membres de nationalités différentes exprime la recherche d'une diversité multiculturelle.

Enfin, la diversité des compétences est également un axe majeur de la composition du Conseil d'administration. L'expérience des secteurs de l'édition de logiciels et des services financiers, l'expertise des environnements internationaux, l'expertise de la gouvernance des entreprises cotées familiales, ainsi que l'expertise financière, favorisant la capitalisation des atouts au service d'une croissance rentable et durable sont parmi les compétences essentielles pour garantir le bon fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil souhaite que cette politique de diversité soit aussi étendue au premier degré de Management de 74Software.

À la date de publication du Document d'enregistrement universel 2025, le Conseil d'administration est composé de dix membres ayant voix délibérative et directement nommés par l'Assemblée Générale, et d'un censeur.

## Pierre Pasquier PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
Sopra Steria Group SA  
PAE Les Glaisins  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy  
France

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
22/12/2001

**Date du dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 11 mai 2023  
et Conseil d'administration  
du même jour

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %

### EXPÉRIENCE

Pierre Pasquier a plus de 50 ans d'expérience dans les services du numérique et la gestion d'une entreprise internationale. Il a fondé avec ses associés le groupe Sopra en 1968 dont il préside le Conseil d'administration.

Diplômé de l'université de Rennes en mathématiques, Pierre Pasquier débute sa carrière chez Bull, puis s'investit dans la création de Sogeti qu'il quitte pour fonder Sopra. Reconnu comme pionnier dans le secteur, il affirme dès l'origine l'esprit entrepreneurial de la Société qui vise à servir de grands comptes en s'appuyant sur l'innovation et la réussite collective. Pierre Pasquier pilote le déploiement de Sopra dans ses marchés verticaux et à l'international. L'introduction en Bourse en 1990, les phases de croissance successives et le rapprochement transformant avec le groupe Steria en 2014 assurent l'indépendance de l'entreprise face aux mutations du marché.

En 2011, Pierre Pasquier introduit en Bourse la filiale 74Software (anciennement Axway Software) dont il conserve la Présidence du Conseil d'administration.

Jusqu'au 20 août 2012, Pierre Pasquier a exercé la fonction de Président-Directeur Général de Sopra Group, date à laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général ont été dissociées.

Pierre Pasquier est également Président-Directeur Général de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group et de 74Software.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administrateur ;
- Président du Conseil d'administration ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe.

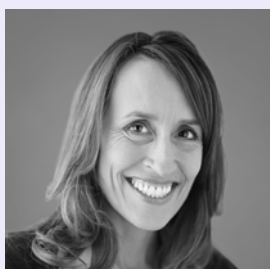
#### En dehors de 74Software

- Président de Sopra Steria Group ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group ;
- PDG de Sopra GMT.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

## Kathleen Clark VICE-PRÉSIDENTE ET ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
Sopra Steria Group SA  
6, avenue Kléber  
75116 Paris  
France

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
28/04/2011 Administratrice  
24/10/2013 Vice-Présidente

**Date du dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 11 mai 2023  
et Conseil d'administration  
du même jour

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

### EXPÉRIENCE

Diplômée d'un master de lettres et littérature de l'université de Californie (Irvine), Kathleen Clark a commencé sa carrière professionnelle aux États-Unis dans l'enseignement. En 1998, elle quitte la Silicon Valley pour la France où elle rejoint Sopra et travaille à la Direction de la Communication. En 2002, elle devient Directeur des Relations investisseurs, poste qu'elle occupe jusqu'en 2015. Dans ce rôle, elle établit des liens solides entre les instances de Direction et un éventail d'actionnaires de plus en plus internationaux.

Kathleen Clark est un acteur clé dans la réussite du *spin-off* d'Axway. Elle a rejoint son Conseil d'administration en 2011, avant d'en assurer la Vice-Présidence à partir de 2013 et la Présidence du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise. Elle est également engagée dans plusieurs initiatives corporate du Groupe, notamment celles qui concernent l'équité, l'anti-corruption, l'éthique et l'actionnariat salarial.

En 2014, elle contribue significativement à la réussite du rapprochement entre Sopra et Steria. En 2015, elle prend la Direction des fusions-acquisitions du groupe Sopra Steria et pilote les opportunités d'acquisitions afin de compléter le portefeuille d'activités en ligne avec la stratégie. Cette position favorise ainsi la complémentarité des stratégies entre les différentes sociétés du Groupe.

Par ces rôles, sa longue expérience au sein du Groupe et dans des instances de gouvernance, sa connaissance des marchés financiers, son engagement sur les sujets sociaux et sociétaux et ses capacités de communication contribuent à la bonne gouvernance d'Axway.

Riche de son implication de longue date auprès des dirigeants du Groupe, Kathleen Clark est également Directrice Déléguée de Sopra GMT depuis 2012.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administratrice ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration.

#### En dehors de 74Software

- Représentant permanent de Sopra GMT au Conseil d'administration de Sopra Steria Group ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group ;
- Directrice Déléguée de Sopra GMT ;
- Directrice Développement Corporate Sopra Steria Group.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

## Pierre-Yves Commanay ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administrateur  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
06/06/2018

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 24 mai 2022

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 83 %
- Comité des rémunérations : 80 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 80 %

### EXPÉRIENCE

Pierre-Yves Commanay est membre du Comité Exécutif de Sopra Steria Group SA depuis 2009. Il est en charge depuis début avril 2019 du développement du conseil au Royaume-Uni et depuis 2011 du pôle Europe continentale.

Auparavant, il a exercé d'autres fonctions au sein du Groupe qu'il a rejoint en 1991. Il a notamment dirigé le pôle Recherche et Développement d'une des entités Software. Il a ensuite été en charge du développement de l'activité de Sopra UK comme Directeur Général de cette filiale de 2009 à 2012. Pierre-Yves Commanay a mis en place la plateforme *off-shore* du Groupe comme Directeur Industriel de Sopra Group India Pvt Ltd.

Pierre-Yves Commanay est diplômé de l'université de Lyon (DESS de gestion) et de l'université de Savoie (maîtrise d'informatique).

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administrateur.

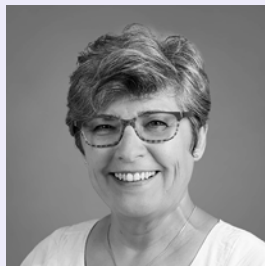
#### En dehors de 74Software

- Administrateur Sopra GMT ;
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

## Nicole-Claude Duplessix ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administratrice  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
06/06/2017

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 20 mai 2025

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

### EXPÉRIENCE

Nicole-Claude Duplessix dispose d'un parcours professionnel riche et d'une expérience conséquente en matière d'IT. Elle a ainsi commencé sa carrière au sein du premier éditeur de software HR en France, ADP GSI, avant de rejoindre le groupe Sopra Steria. Nicole-Claude Duplessix a poursuivi sa carrière dans le domaine du consulting HR pour les clients du groupe Sopra Steria. Elle a par la suite porté l'engagement de Sopra Steria et de ses filiales auprès de grands clients dans de nombreux secteurs d'activité. Pendant sept ans et jusqu'à fin 2019, elle a travaillé en délégation de la Direction Générale à la sécurisation de projets critiques dans des environnements complexes et multiculturels ainsi qu'à l'intégration de nouvelles sociétés acquises par le groupe Sopra Steria.

Riche de toute cette expérience au sein du groupe Sopra Steria, Nicole-Claude Duplessix renforce le Conseil autour des sujets d'investissements et de croissance externe, d'éthique et de gestion des Ressources Humaines.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administratrice.

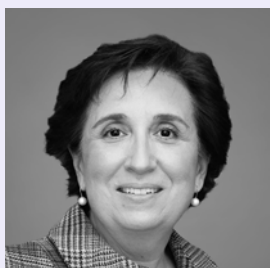
#### En dehors de 74Software

- Néant.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

## Emma Fernandez ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administratrice  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
21/06/2016

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 11 mai 2023

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

### EXPÉRIENCE

Emma Fernandez dispose d'une expérience notable en qualité de *senior executive* dans le domaine technologique et notamment en ICT, sécurité et défense, transports et trafic. Elle a occupé différentes fonctions au cours des 25 dernières années chez Indra dans des domaines tels que la stratégie, l'innovation et le développement des nouvelles offres, le management des talents, la communication et le *branding* des produits, les affaires publiques, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité sociale et environnementale ainsi que les fusions-acquisitions. Actuellement, elle conseille et promeut des sociétés importantes ainsi que des start-up dont le cœur de métier est l'IT.

Emma Fernandez est diplômée de l'université polytechnique de Madrid en tant qu'ingénieur des télécoms et a obtenu un MBA d'IE.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

**Au sein de 74Software**

- Administratrice.

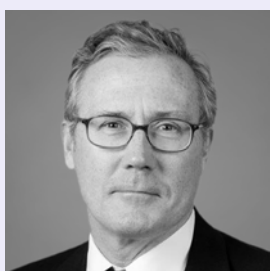
#### En dehors de 74Software

- Administratrice de Metrovacesa SA ;
- Administratrice d'Effect Consultoria y Soluciones Digitales ;
- Administratrice d'Openbank SA ;
- Administratrice de Santander Consumer Finance SA, Italia et Austria ;
- Administratrice d'ODS SA ;
- Administratrice d'Iskay Pet SL.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administratrice de Gigas Hosting SA (10/2021 – 07/2023) ;
- Administratrice d'ASTI Mobile Robotics Group SL (16/10/2017 – 02/08/2021).

## Michael Gollner CENSEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions de censeur  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
Nomination par le Conseil  
du 23/10/2024, ratifiée  
par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 20 mai 2025

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 83 %
- Comité d'audit : 100 %

### EXPÉRIENCE

Titulaire d'un MA d'Études internationales de l'université de Pennsylvanie et d'un MBA de la Wharton School, Michael Gollner a débuté sa carrière dans des banques d'investissement, Marine Midland Bank de 1985 à 1987, Goldman Sachs de 1989 à 1994 et Lehman Brothers de 1994 à 1999. Il rejoint en 1999 Citigroup Venture Capital, devenu par la suite Court Square Capital, en qualité de Directeur Général Europe. Il fonde sa société d'investissement Operating Capital Partners en 2008 à Londres. En tant que *Managing partner*, Michael Gollner accompagne le développement d'un portefeuille d'entreprises, le plus souvent dans les domaines de la technologie, des médias ou du câble.

Michael Gollner fut le fondateur et Président exécutif de Madison Sports Group, à partir de 2013, et l'actionnaire fondateur et administrateur de Levelset à partir de 2012. Monsieur Gollner a vendu ses investissements dans ces deux sociétés en 2021.

Michael Gollner apporte un éclairage de financier anglo-saxon très investi dans l'opérationnel des sociétés qu'il dirige ou accompagne.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Censeur de 74Software depuis le 23 octobre 2024.

#### En dehors de 74Software

- Administrateur de Sopra Steria Group SA.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur de 74Software du 24 mai 2012 jusqu'au 23 octobre 2024 ;
- Administrateur de Levelset, Inc. (novembre 2021) ;
- Président exécutif de Madison Sports Group Limited (juillet 2020).

## Dominique Illien ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administrateur  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
16/05/2024

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Néant

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

### EXPÉRIENCE

Après un début de carrière comme informaticien puis chez Deloitte où il crée l'activité d'audit informatique, Dominique Illien a travaillé en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le secteur des technologies de l'information, chez Capgemini, Atos comme cofondateur et Directeur Général jusqu'en 2007 et Sopra comme Directeur Général de 2007 à 2010.

Il a également présidé le Directoire du groupe d'édition de bases de données juridiques Lefebvre-Sarrut en développant internationalement les services en ligne numériques en abonnement.

Il exerce maintenant comme consultant indépendant.

Dominique Illien est diplômé de l'ESCP et Expert-Comptable.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administrateur.

#### En dehors de 74Software

- Membre du Conseil de surveillance de 21 Invest SA (France) ;
- Membre du Comité stratégique de Sismo SA (France) ;
- Président de DBIConsulting SAS (France).

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Membre du Comité stratégique d'Orlade SA (France, 2025) ;
- Membre de l'Advisory Board de Rocket Lawyer Inc (USA, 2025) ;
- Membre de l'Advisory Board de Sky Republic Inc (USA, juin 2024) ;
- Membre du Conseil stratégique d'Evolucare (France, avril 2023) ;
- Administrateur de NG Data (Belgique, janvier 2024).

## Yann Metz-Pasquier ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administrateur  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
06/06/2018

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 24 mai 2022

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

### EXPÉRIENCE

Yann Metz-Pasquier est *Chief Strategy Officer* de 74Software et *General Manager* de la *business unit* en charge des solutions de banque digitale au sein de SBS.

Entrepreneur, il a cofondé en 2013 Upfluence, une plateforme SaaS de *marketing* d'influence et d'affiliation basée à San Francisco, où il a occupé les fonctions de *Chief Financial Officer* jusqu'en 2016 et dont il demeure administrateur.

Il rejoint SBS en 2018 comme Responsable *Corporate Development* pour l'Amérique du Nord, puis occupe les fonctions de *Chief Marketing Officer* de 2018 à 2022. Il a également exercé la fonction de *Head of Corporate Ventures* pour Sopra Steria Group.

Yann Metz-Pasquier est diplômé d'un MBA de Harvard Business School (2018), titulaire du *Chartered Financial Analyst* (CFA) et diplômé en gestion de l'Université Catholique de Lyon (ESDES).

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administrateur.

#### En dehors de 74Software

- Administrateur de Sopra GMT ;
- Administrateur d'Upfluence Inc. ;
- Board Observer chez Algoan.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

Néant.

**Olivier Placca** ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
Cooptation par le Conseil du 23/10/2024 à ratifier par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale du 20 mai 2025

**TAUX DE PARTICIPATION**

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité des rémunérations : 100 %

**EXPÉRIENCE**

Olivier Placca possède plus de 30 ans d'expérience dans les domaines de la technologie et de l'innovation. Il est reconnu pour son expertise approfondie dans les plateformes *cloud*/SaaS et les technologies innovantes telles que les API, l'intelligence artificielle, le *Machine-Learning* et le Big Data.

Cofondateur et ancien Président-Directeur Général de Tinubu Square S.A., Olivier, grâce à son leadership et sa vision stratégique, a hissé l'entreprise, d'une start-up innovante à une position de leader sur le marché des solutions SaaS B2B dédiées à l'assurance-crédit et à la caution, avec une croissance significative des revenus récurrents à l'échelle internationale.

Auparavant, Olivier a exercé des fonctions de Direction chez Experian et SG2 où il a prouvé sa capacité à piloter des transformations majeures dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Olivier est diplômé en informatique de gestion à l'université de Paris XI et détient des certifications de programmes exécutifs à l'université de Stanford et à l'INSEAD.

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :**

**Au sein de 74Software**

- Administrateur.

**En dehors de 74Software**

- PDG de Langano Technologies (07/2025) ;
- Président d'OP Advisory SASU (France).

**MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administrateur de Tinubu Square SA (09/2025) ;
- PDG de Tinubu Square SA (06/2024) ;
- Président de T-Square (France, 06/2024) ;
- Président de Recovery Square (France, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Americas Inc. (USA, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square B&A LLC (USA, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Singapore PTE (Singapour, 06/2024) ;
- Président de Tinubu Square Innovations Inc. (Canada, 06/2024) ;
- DGD de Tinubu Square SA (06/2024).

**Patrick Renouvin** ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
Cooptation par le Conseil du 23/10/2024, ratifiée par l'AGM du 20 mai 2025

**Date du dernier renouvellement :**  
Assemblée Générale du 20 mai 2025

**TAUX DE PARTICIPATION**

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %
- Comités des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 100 %

**EXPÉRIENCE**

Diplômé du Conservatoire national des arts et métiers en informatique et gestion, Patrick Renouvin débute sa carrière en 1981 au sein de G-CAM, filiale informatique de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 1986, il rejoint Andersen Consulting en tant que consultant, puis intègre Bossard Consultant en 1991. Durant cette période, il pilote principalement des schémas directeurs et des projets informatiques pour les collectivités locales et diverses institutions financières.

En 1999, il intègre le Crédit du Nord où il occupe le poste de Directeur Général adjoint, en charge des systèmes d'information et des opérations bancaires. En 2008, il est nommé Directeur Délégué de la banque de détail hors France métropolitaine de la Société Générale, où il supervise les opérations et l'informatique de 42 filiales à l'international. En 2012, il prend la Direction des systèmes d'information de La Banque Postale et du Réseau La Poste, participant activement à la transformation du modèle opérationnel. Parallèlement, il exerce divers mandats d'administrateur pour les filiales de ces groupes.

En 2019, il rejoint Dexia comme Directeur Général Délégué, avec pour mission de mener à bien l'externalisation complète des *back-offices* et de l'informatique dans le cadre du plan de résolution ordonnée. Depuis 2023, Patrick Renouvin intervient en tant que *Senior Advisor* sur des projets de transformation digitale.

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :**

**Au sein de 74Software**

- Administrateur.

**En dehors de 74Software**

- Administrateur de STET (France) ;
- Président de P-Renouvin Conseil SASU (France).

**MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

Néant.

## Marie-Hélène Rigal ADMINISTRATRICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Adresse :**  
74Software  
Tour Trinity  
1 bis, place de la Défense  
92400 Courbevoie France  
(uniquement dans le cadre  
de ses fonctions  
d'administrateur  
de 74Software)

**Date de 1<sup>re</sup> nomination :**  
06/06/2018

**Date du dernier  
renouvellement :**  
Assemblée Générale  
du 24 mai 2022

### TAUX DE PARTICIPATION

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

### EXPÉRIENCE

De formation scientifique, Marie-Hélène Rigal a une bonne connaissance du monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et plus largement du secteur public qu'elle associe à une approche opérationnelle et exécutive de la stratégie et de l'organisation.

Marie-Hélène Rigal est docteur ès mathématiques et a obtenu un DEA de physique théorique. Elle a débuté sa carrière en tant qu'enseignant-chercheur à l'université de Montpellier puis à l'École normale supérieure de Lyon. En 1998, elle rejoint le monde de l'audit financier. Elle y travaille pour de grands comptes dans l'industrie, les services et le secteur public.

Marie-Hélène Rigal oriente par la suite sa carrière vers les activités de conseil, pour accompagner, en interne ou externe, les entreprises et organisations dans leurs transitions vers de nouveaux modèles au sein d'écosystèmes en transformation. Elle a notamment exercé en qualité de consultante associée du cabinet Ask Partners en tant que conseillère du Président au sein de l'École normale supérieure de Lyon et en tant que directrice au sein du métier Transformation Durable de Grant Thornton.

Elle exerce également ses compétences en tant qu'administratrice et Présidente du Comité d'audit de Sopra Steria Group et en tant qu'administratrice et Vice-Présidente de Chapter Zero France, le forum climat des administrateurs d'entreprise.

### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE :

#### Au sein de 74Software

- Administratrice.

#### En dehors de 74Software

- Administratrice de Sopra Steria Groupe SA ;
- Administratrice et Vice-Présidente de Chapter Zero France.

### MANDATS ÉCHUS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Personnalité Qualifiée au Conseil d'école IMT Mines Albi-Carmaux (2017-2023).

Au cours de l'exercice 2025, les évolutions dans la composition du Conseil d'administration ont été les suivantes :

	Départ	Nomination	Renouvellement
<b>Conseil d'administration</b>	Néant	Néant	Michael Gollner (censeur) Olivier Placca (administrateur) Patrick Renouvin (administrateur)
<b>Comité d'audit</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Comité des rémunérations</b>	Néant	Néant	Néant

## Compétences représentées au Conseil d'administration

Les administrateurs de 74Software sont dotés d'expertises et d'expériences complémentaires, en lien avec la stratégie de la Société pour répondre au mieux aux enjeux auxquels elle doit faire face. La diversité des compétences est recherchée au sein du Conseil d'administration. La Société a identifié huit compétences clés qu'elle souhaite y voir représentées. Il s'agit des compétences suivantes :

- **connaissance des métiers de l'édition de logiciels** : cette compétence demande une expérience approfondie des métiers du logiciel acquise dans le secteur informatique et l'édition de logiciels en particulier. Elle suppose une connaissance approfondie des technologies du numérique et de leurs évolutions ;
- **connaissance du secteur des services financiers** : cette expertise s'acquiert par une expérience professionnelle acquise dans le secteur des services financiers, en entreprise ou en tant que conseil externe, ou dans le cadre de l'exercice d'un mandat social ;
- **expérience d'entrepreneur** : l'expérience d'entrepreneur s'acquiert à travers la création ou la reprise d'une entreprise industrielle ou commerciale et le contact avec les différentes parties prenantes : clients, collaborateurs, actionnaires, prêteurs, fournisseurs, administration ;
- **finance, contrôle et gestion des risques (expertise)** : cette expertise s'acquiert par une expérience professionnelle acquise dans l'exercice des métiers de la finance, l'audit ou le contrôle interne ;
- **finance, contrôle et gestion des risques (maîtrise)** : cette compétence requiert des connaissances avancées en matière de droit, de commerce, de management et d'économie, acquises dans le cadre d'un mandat social ou d'une position de management global ;
- **RSE – Ressources Humaines et relations sociales** : cette compétence demande une expérience professionnelle acquise dans le domaine des Ressources Humaines, en entreprise ou en tant que conseil externe, ou dans le cadre de l'exercice d'un mandat social ;
- **RSE – enjeux environnementaux et sociétaux** : cette compétence suppose une connaissance approfondie des institutions, organisations professionnelles, syndicats ou encore organismes d'utilité publique ou à but humanitaire, ou encore une compétence acquise dans l'approche des questions climatiques et environnementales par les entreprises ;
- **dimension internationale** : la dimension internationale témoigne d'une maîtrise du management interculturel liée à une double culture, une expatriation ou l'exercice d'un mandat social dans un groupe international.

Vous trouverez ci-dessous la matrice des compétences représentées au Conseil d'administration :

COMPÉTENCES	Connaissance des métiers de l'édition de logiciels	Connaissance du secteur des services financiers	Expérience d'entrepreneur	FINANCE, RISQUES, CONTRÔLE		RSE		Dimension internationale
				Expertise	Maîtrise	RH, Rel. Soc.	Envt, Sociétal	
Kathleen CLARK	✓				✓		✓	✓
Pierre-Yves COMMANAY	✓				✓	✓		✓
Nicole-Claude DUPLESSIX	✓				✓	✓		✓
Emma FERNANDEZ	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Michael GOLLNER	✓	✓	✓	✓				✓
Dominique ILLIEN	✓			✓		✓		✓
Yann METZ-PASQUIER	✓	✓	✓	✓				✓
Pierre PASQUIER	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Olivier PLACCA	✓	✓	✓		✓	✓		✓
Patrick RENOUVIN	✓	✓		✓		✓	✓	✓
Marie-Hélène RIGAL				✓		✓	✓	

## Liens familiaux

À la connaissance de la Société et à la date de publication du Document d'enregistrement universel 2025, les seuls liens familiaux existants sont ceux entre :

- Monsieur Yann Metz-Pasquier, apparenté à Monsieur Pierre Pasquier ;

- Monsieur Pierre-Yves Commanay, apparenté à Monsieur Pierre Pasquier ; et
- Monsieur Yann Metz-Pasquier, apparenté à Monsieur Pierre-Yves Commanay.

## Informations judiciaires

À la date de publication du Document d'enregistrement universel 2025, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

## Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

La Société entretient des relations importantes pour son activité, son contrôle, sa stratégie ainsi que son développement avec la société Sopra GMT, holding animatrice dont Monsieur Pierre Pasquier est Président-Directeur Général et dont le groupe familial Pasquier détient 54,0 % du capital.

Sopra GMT contrôle la Société du fait de la détention directe et indirecte de plus de la moitié du capital social (52,8 %) de la Société et 57,6 % des droits de vote de la Société (voir chapitre 7, section 7.2). De ce fait, Sopra GMT exerce une influence considérable sur l'activité, la stratégie et le développement de la Société.

Par ailleurs, une convention cadre d'assistance aux termes de laquelle Sopra GMT effectue un nombre conséquent de prestations de services portant notamment sur la stratégie de 74Software ainsi que les synergies potentielles avec Sopra Steria Group a été conclue avec Sopra GMT (voir chapitre 4, section 4.2). La conclusion de cette convention ainsi que sa prorogation ont été soumises, en application de la procédure des conventions réglementées, à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

À la connaissance de la Société, ces relations ne sont pas de nature à constituer des conflits d'intérêts.

Il est également rappelé que :

- le Conseil d'administration de 74Software compte quatre (4) administrateurs indépendants choisis lors de sa

réunion en date du 29 octobre 2025, soit 40 %. La Société rappelle se conformer à la recommandation n° 3 du Code de gouvernance Middlednext ;

- les administrateurs se soumettent à l'obligation de respecter l'intérêt social, les règles figurant dans le règlement intérieur du Conseil d'administration ou participant d'une bonne gouvernance telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext (Déontologie des membres du Conseil). En outre le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule en son titre 7 « Déontologie » que « *Tout Membre du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit le déclarer le plus rapidement possible au Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise et expliquer à ce dernier la problématique rencontrée en précisant notamment les raisons de l'existence d'un conflit d'intérêts avéré ou potentiel. [...]. Le Président du Conseil, après avis du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, invite le Membre du Conseil d'administration concerné à ne pas prendre part à la délibération et/ou à ne pas assister à la séance du Conseil d'administration* » ;
- les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>Pierre PASQUIER</b> Président Début du mandat : Conseil d'administration du 5 juin 2019 Fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026		✓		✓		✓		✓
<b>Patrick DONOVAN</b> Directeur Général Début du mandat : 6 avril 2018		✓		✓	✓			✓
<b>Éric BIERRY</b> Directeur Général Délégué Début du mandat : 2 septembre 2024	✓ <sup>(1)</sup>			✓		✓		✓

(1) Eu égard à son ancienneté dans le Groupe, il n'a pas été mis fin au contrat de travail de Monsieur Éric Bierry lorsqu'il a été nommé Directeur Général Délégué. Ce contrat demeure suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 2 septembre 2024.

## Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes, mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et portant sur des actions 74Software sont les suivantes :

Catégorie <sup>(1)</sup>	Nom	Fonction	Nature de l'opération <sup>(2)</sup>	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Directeur Financier	Tobias UNGER	CFO	A	27/2/2025	700	28,86 €	20 203 €
Administrateur	Yann METZ-PASQUIER	Administrateur	A	20/3/2025	119 411	31,00 €	3 701 741 €
Directeur Général	Patrick DONOVAN	CEO	C <sup>(3)</sup>	31/3/2025	14 612	31,21 €	456 020 €
Directeur Général	Patrick DONOVAN	CEO	A	31/3/2025	30 000	0,00 €	0 €
Directeur Financier	Tobias UNGER	CFO	A	15/9/2025	800	37,38 €	29 900 €
Censeur	Michael GOLLNER	Censeur	A	4/11/2025	5 000	36,00 €	180 000 €

(1) Catégorie : les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier.

(2) Nature de l'opération : A. Acquisition ; C. Cession.

(3) Cette opération est en lien avec l'exercice d'un programme d'attribution d'actions gratuites qui a nécessité la cession d'une partie des actions pour couvrir l'imposition forfaitaire applicable aux États-Unis.

## Politique de rémunération

Les développements ci-après, qui font partie intégrante du Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, sont établis en application des articles L. 22-10-8, R. 225-29-1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8, les actionnaires seront appelés à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux ci-après décrite.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le Conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur et au Code Middlednext.

Des mesures visant à éviter et à gérer les conflits d'intérêts sont prévues par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

## Éléments de rémunération versés ou attribués aux administrateurs en raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société, en date du 20 mai 2025, dans le cadre de sa résolution n° 5, a décidé d'allouer aux administrateurs une rémunération, prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, de 500 000 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau présente ci-après les rémunérations versées aux administrateurs en raison du mandat au titre des trois derniers exercices.

**Tableau relatif à la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux en raison de leur mandat au sein de 74Software**

Mandataires sociaux	Montants dus au cours de l'exercice 2025*	Montants dus au cours de l'exercice 2024*	Montants dus au cours de l'exercice 2023*
<b>Kathleen CLARK</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	56 498 €	39 675 €	32 891 €
Autres rémunérations			
<b>Pierre-Yves COMMANAY</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	37 829 €	33 075 €	27 539 €
Autres rémunérations			
<b>Nicole-Claude DUPLESSIX</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	35 809 €	26 475 €	22 188 €
Autres rémunérations			
<b>Emma FERNANDEZ</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	54 773 €	43 295 €	27 340 €
Autres rémunérations			
<b>Michael GOLLNER</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	39 323 €	38 255 €	28 601 €
Autres rémunérations			
<b>Dominique ILLIEN</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	60 520 €	19 866 €	– €
Autres rémunérations			
<b>Yann METZ-PASQUIER</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	43 854 €	32 975 €	26 817 €
Autres rémunérations			
<b>Pierre PASQUIER</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	37 532 €	27 575 €	22 462 €
Autres rémunérations			
<b>Olivier PLACCA</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	35 809 €	919 €	– €
Autres rémunérations			
<b>Patrick RENOUVIN</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	54 199 €	3 320 €	– €
Autres rémunérations			
<b>Marie-Hélène RIGAL</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	43 854 €	36 353 €	30 699 €
Autres rémunérations			
<b>Autres mandats échus avant 2025</b>			
Rémunération <sup>(1)</sup>	– €	28 217 €	111 463 €
Autres rémunérations			
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>	<b>330 000 €</b>	<b>330 000 €</b>

\* Les montants indiqués dans ce tableau sont des montants bruts et en euros.

(1) Rémunérations prévues par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de service ou contrat de travail liant les administrateurs et la Société.

À l'exception de Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, dont les éléments de rémunération au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration sont exposés ci-après, les administrateurs ne perçoivent pas de rémunérations de la Société, en raison de leur mandat, autres que celles visées à l'article L. 22-10-14 du Code de commerce.

## Éléments de rémunération versés ou attribués au Président du Conseil d'administration en raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, en raison de son mandat, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Rémunération fixe</b>	<b>200 000 €</b> (Montant brut versé)	La rémunération fixe a été déterminée sur la base des travaux et des défis adressés par le Président du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions au sein de 74Software.
<b>Rémunération variable</b>	–	Non applicable
<b>Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce</b>	<b>27 575 €</b>	Le montant de la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce est calculé conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs.
<b>Avantages de toute nature</b>	–	Non applicable

## Éléments de rémunération versés ou attribués au Directeur Général à raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général, en raison de son mandat, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Rémunération fixe</b>	<b>553 097 €</b> (Montant brut versé)	
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>783 551 €</b> (Montant brut à verser après approbation de l'Assemblée Générale) (y compris, le cas échéant, la partie différée de cette rémunération)	Rémunération variable conditionnée par des critères quantitatifs pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 60 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 110 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> Des critères qualitatifs extra-financiers pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de SBS ;</li> <li>■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs d'Axway ;</li> <li>■ 5 % portant sur un objectif environnemental.</li> </ul> Un critère qualitatif stratégique pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 25 % portant sur la réussite du chantier Stratégie et Gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> Le taux d'atteinte global pour l'exercice 2025 s'élève à 142 %.
<b>Attribution gratuite d'actions</b>	<b>Actions = 789 600 €</b> (Valorisation comptable)	28 000 droits à actions de performance (représentant potentiellement 0,09 % du capital de la Société) dépendant de la présence effective du Directeur Général ainsi que de critères quantitatifs portant sur la combinaison de la croissance organique du chiffre d'affaires, et de la rentabilité opérationnelle d'activité de la Société. Cette attribution a été faite sur la base de la résolution n° 19 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022. La valorisation comptable est calculée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, soit 28,20 € au 26 février 2025.
<b>Éléments de rémunération en raison de la cessation ou du changement de ces fonctions</b>	<b>Aucun montant dû au titre de l'exercice</b>	
<b>Avantages de toute nature</b>	–	Non applicable

## Éléments de rémunération versés ou attribués au Directeur Général Délégué à raison du mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice écoulé, ou attribués au titre du même exercice, à Monsieur Éric Bierry, Directeur Général Délégué, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, sont :

Éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
<b>Rémunération fixe</b>	<b>448 500 €</b> (Montant brut versé)	
<b>Rémunération variable annuelle</b>	<b>413 332 €</b> (Montant brut à verser après approbation de l'Assemblée Générale) (y compris, le cas échéant, la partie différée de cette rémunération)	<p>Rémunération variable conditionnée par des critères combinant des objectifs au niveau du groupe 74Software avec des objectifs spécifiques à la seule branche d'activité SBS, selon la répartition suivante :</p> <p><b>Objectifs SBS : 72,5 %</b></p> <p>Des critères quantitatifs financiers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 50 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 91,7 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> <p>Des critères qualitatifs stratégiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 12,5 % portant sur la réussite des projets R&amp;D d'innovation de la zone d'incubation. Ce pourcentage peut être porté à 25 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> <p>Des critères qualitatifs extra-financiers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs ;</li> <li>■ 5 % portant sur l'indicateur de satisfaction des clients NPS.</li> </ul> <p><b>Objectifs 74Software : 27,5 %</b></p> <p>Des critères quantitatifs financiers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 10 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité. Ce pourcentage peut être porté à 18,3 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> <p>Des critères qualitatifs stratégiques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 12,5 % portant sur la réussite du programme Stratégie Comptes Tier 1. Ce pourcentage peut être porté à 25 % en cas de surperformance notable.</li> </ul> <p>Des critères qualitatifs extra-financiers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ 5 % portant sur un objectif environnemental.</li> </ul> <p>Le taux d'atteinte global pour l'exercice 2025 s'élève à 138 %.</p>
<b>Attribution gratuite d'actions</b>	<b>Actions = 705 000 €</b> (Valorisation comptable)	<p>25 000 droits à actions de performance (représentant potentiellement 0,08 % du capital de la Société) dépendant de la présence effective du Directeur Général Délégué ainsi que de critères quantitatifs portant sur la combinaison de la croissance organique du chiffre d'affaires, et de la rentabilité opérationnelle d'activité de la Société. Cette attribution a été faite sur la base de la résolution n° 19 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2022.</p> <p>La valorisation comptable est calculée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, soit 28,20 € au 26 février 2025.</p>
<b>Éléments de rémunération en raison de la cessation ou du changement de ces fonctions</b>	—	Non applicable
<b>Avantages de toute nature</b>	<b>4 800 €</b>	Voiture de fonction

## Synthèse des rémunérations perçues par les dirigeants mandataires sociaux au titre des derniers exercices comptables

Le tableau ci-après détaille, en application de la position-recommandation 2014-14 modifiée le 25 juillet 2019 et conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, les montants de rémunération perçus par le Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre Pasquier ainsi que celles perçues par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du groupe 74Software au titre des trois derniers exercices comptables.

### Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au sein de 74Software

(en euros et montants bruts)	2025	2024	2023
<b>Pierre PASQUIER</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	237 532	227 575	160 462
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions attribuées gratuitement			
<b>Patrick DONOVAN</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 336 648	1 460 280	1 488 413
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			–
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	789 600	741 000	561 000
Attribution d'actions gratuites au titre du plan d'actions gratuit mis en place (en nombre d'actions)	28 000	30 000	30 000
<b>Éric BIERRY</b>			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	861 832	460 438	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	705 000	780 000	
Attribution d'actions gratuites au titre du plan d'actions gratuit mis en place (en nombre d'actions)	25 000	30 000	

**Tableau récapitulatif des rémunérations perçues par chaque dirigeant mandataire social pour l'ensemble de ses fonctions au sein de 74Software**

(montants bruts en euros)	2025		2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Pierre PASQUIER</b>				
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	200 000	262 000	200 000	138 000
Rémunération variable				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce <sup>(1)</sup>	37 532	27 575	27 575	22 463
Valorisation des avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>237 532</b>	<b>289 575</b>	<b>227 575</b>	<b>160 463</b>
<b>Patrick DONOVAN</b>				
Rémunération fixe <sup>(2)</sup>	553 097	553 097	577 421	577 421
Rémunération variable <sup>(2)</sup>	783 551	698 084	698 084	910 389
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle	–	184 775	184 775	–
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce				
Valorisation des avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 648</b>	<b>1 435 956</b>	<b>1 460 280</b>	<b>1 487 810</b>
<b>Éric BIERRY</b>				
Rémunération fixe <sup>(2)</sup>	448 500	448 500	149 500	149 500
Rémunération variable <sup>(2)</sup>	413 332	140 938	140 938	–
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle		170 000	170 000	
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce				
Valorisation des avantages en nature	4 800	4 800	1 600	1 600
<b>TOTAL</b>	<b>866 632</b>	<b>764 238</b>	<b>462 038</b>	<b>151 100</b>

(1) La rémunération fixe et la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce sont versées par 74Software.

(2) Les rémunérations fixe et variable ainsi que les avantages en nature sont versés par Axway Inc. en dollars. Le taux de conversion retenu pour effectuer le présent tableau à la date du 31 décembre 2024 était de 1 € = 1,0824 \$ et le taux applicable au 31 décembre 2025 était de 1 € = 1,1300 \$.

**Tableau récapitulatif de la rémunération variable perçue par le Directeur Général****Rémunération variable**

Critère	Nature	Poids %	Max. %	Seuil	Cible	Plafond	CAP	Enjeu en \$	Plafond en \$	Réalisation	Montant attribué en \$
R40 74SW	quantifiable	60 %	110 %	11 %	17 %	23 %	183 %	375 000	687 500	19 %	479 163
Réussite du projet											
Stratégie & Gouvernance	qualitatif	25 %	50 %	N/A	N/A	N/A	200 %	156 250	312 500	dépassé	312 500
Indicateur d'engagement des collaborateurs AXW	quantifiable	5 %	5 %	60 %	70 %	N/A	100 %	31 250	31 250	72 %	31 250
EES – Taux de participation SBS	quantifiable	5 %	5 %	60 %	80 %	N/A	100 %	31 250	31 250	89 %	31 250
ESG 74SW	qualitatif	5 %	5 %	N/A	N/A	N/A	100 %	31 250	31 250	atteint	31 250
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>175 %</b>					<b>625 000</b>	<b>1 093 750</b>		<b>885 413</b>

Le Comité des rémunérations a constaté l'atteinte à 142 % des objectifs fixés par le Conseil d'administration au Directeur Général. Le Conseil d'administration a ainsi arrêté la rémunération variable de Monsieur Patrick Donovan à 885 413 \$ pour l'exercice 2025.

Les critères de performance ont été appliqués comme prévu au moment de leur détermination le 26 février 2025. Aucun montant n'est dû au seuil et le calcul est linéaire entre les valeurs de seuil, de cible et de plafond. S'agissant du critère qualitatif stratégique, le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration ont considéré que les objectifs portant sur la poursuite de l'intégration des deux entités Axway et SBS, en

particulier, l'établissement d'une stratégie de groupe actualisée, la mise en place d'un modèle de gouvernance en ce compris la rationalisation des entités juridique, ont été dépassés.

La rémunération totale est conforme à la politique de rémunération et contribue aux performances à long terme de la Société.

Le Comité des rémunérations, sur rapport du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, a pris acte de l'atteinte des objectifs environnementaux portant sur la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi que la définition d'une nouvelle stratégie ESG, à l'échelle du Groupe.

**Tableau récapitulatif de la rémunération variable et exceptionnelle perçue par le Directeur Général Délégué****Rémunération variable**

Critère	Nature	Poids %	Max %	Seuil	Cible	Plafond	CAP	Enjeu en €	Plafond en €	Réalisation	Montant attribué en €
R40 SBS	quantifiable	50 %	91,7 %	7 %	12 %	17 %	183 %	150 000	275 000	13,2 %	179 999
Zone incubation SBS	qualitatif	12,5 %	25 %	N/A	N/A	N/A	200 %	37 500	75 000	dépassé	75 000
EES SBS	quantifiable	5 %	5 %	60 %	80 %	N/A	100 %	15 000	15 000	89 %	15 000
NPS SBS	quantifiable	5 %	5 %	13 %	25 %	N/A	100 %	15 000	15 000	38 %	15 000
R40 74SW	quantifiable	10 %	18,3 %	11 %	17 %	23 %	183 %	30 000	55 000	19,0 %	38 333
Stratégie Tier 1 74SW	qualitatif	12,5 %	25 %	N/A	N/A	N/A	200 %	37 500	75 000	dépassé	75 000
ESG 74SW	quantifiable	5 %	5 %	N/A	N/A	N/A	100 %	15 000	15 000	atteint	15 000
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>175 %</b>					<b>300 000</b>	<b>525 000</b>		<b>413 332</b>

Le Comité des rémunérations a constaté l'atteinte à 138 % des objectifs fixés par le Conseil d'administration au Directeur Général Délégué. Le Conseil d'administration a ainsi arrêté la rémunération variable de Monsieur Eric Bierry à 413 332 € pour l'exercice 2025.

Les critères de performance ont été appliqués comme prévu au moment de leur détermination le 26 février 2025. Aucun montant n'est dû au seuil et le calcul est linéaire entre les valeurs de seuil, de cible et de plafond.

La rémunération totale est conforme à la politique de rémunération et contribue aux performances à long terme de la Société.

Sur les objectifs qualitatifs stratégiques :

- S'agissant de la zone d'incubation SBS, le Comité des rémunérations a considéré que les projets R&D la concernant ont été gérés avec succès et que les objectifs de livraison et de ventes associés ont été dépassés.
- Sur le Tiers 1 74SW, le Comité des rémunérations a jugé que les objectifs de définition d'une stratégie des comptes Tiers 1 à l'échelle du Groupe et son exécution par le pilotage des équipes de vente Axway et SBS ainsi que celui du partenariat entre 74Software et Sopra Steria Group, ont été dépassés.

Le Comité des rémunérations, sur rapport du Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise, a pris acte de l'atteinte des objectifs environnementaux portant sur la mise en place d'une nouvelle organisation ainsi que la définition d'une nouvelle stratégie ESG, à l'échelle du Groupe.

### Historique des attributions d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux depuis leurs nominations

Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'options de souscription ou d'achat d'actions réalisées à leur profit lors de la mise en place des différents plans.

### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société de 74Software

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'a été attribué ni options de souscription ni options d'achat d'actions aux mandataires sociaux dirigeants.

### Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions consentie à un dirigeant n'a été levée durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, par aucun dirigeant mandataire social.

## Historique des attributions gratuites d'actions

Année	2025	2024	2023	2022
<b>Nom du plan</b>	<b>Nexus</b>	<b>Next</b>	<b>Winning</b>	<b>Achieve</b>
Date d'Assemblée	24/05/2022	24/05/2022	24/05/2022	24/05/2022
Date du Conseil d'administration	20/05/2025	16/05/2024	26/04/2023	26/07/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	344 200	251 500	281 500	265 000
<b>Monsieur Patrick DONOVAN, Directeur Général</b>	<b>28 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Date de livraison définitive des actions	31 mars 2028	31 mars 2027	31 mars 2026	31 mars 2025
Date de fin de période de conservation	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions
<b>Nombre d'actions livrées au 31 décembre 2025</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>30 000</b>
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2025	9 333	20 000	30 000	30 000
<b>Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos</b>	<b>9 333</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>—</b>
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	—	—	—	—
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	18 666	10 000	—	—
<b>Nom du plan</b>	<b>Nexus</b>	<b>Deputy CEO</b>		
Date d'Assemblée	24/05/2022	24/05/2022		
Date du Conseil d'administration	20/05/2025	23/10/2024		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	344 200	30 000		
<b>Monsieur Éric BIERRY, Directeur Général Délégué</b>	<b>25 000</b>	<b>30 000</b>		
Date de livraison définitive des actions	31 mars 2028	31 mars 2027		
Date de fin de période de conservation	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions	Conservation de 30 % des actions jusqu'à la cessation de ses fonctions		
<b>Nombre d'actions livrées au 31 décembre 2025</b>	<b>—</b>	<b>—</b>		
Nombre cumulé d'actions acquises au 31 décembre 2025	8 333	10 000		
<b>Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos</b>	<b>8 333</b>	<b>10 000</b>		
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	—	—		
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	16 666	20 000		

### Information sur la performance des plans d'attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous présente le pourcentage d'atteinte annuelle pour la durée des trois ans des plans LTI attribués au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Plan	Conditions de performance	Poids	% Atteinte Plan	% Atteinte Annuelle					
				2022	2023	2024	2025	2026	2027
Achieve	ROA Axway	75 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
	Croissance organique du CA Axway	25 %							
Winning	ROA Axway	75 %	100 %		100 %	100 %	100 %		
	Croissance organique du CA Axway	25 %							
Next	ROA Axway	75 %	N/A			100 %	100 %	N/A	
	Croissance organique du CA Axway	25 %							
Deputy CEO	ROA SBS	75 %	N/A			100 %	100 %	N/A	
	Croissance organique du CA SBS	25 %							
Nexus	ROA 74SW	75 %	N/A				100 %	N/A	N/A
	Croissance organique du CA 74SW	25 %							

### Information sur les conditions de performance des plans d'attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et résultats des critères associés aux conditions de performance des plans d'attributions gratuites d'actions.

Les valeurs de seuil et de cible sont définies par le Comité des rémunérations et font l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Année	Critères	Seuil	Cible	Résultat	% Atteinte
2022	R40 Axway	11 %	16 %	20,2 %	100 %
	Croissance du CA Amplify API	10 %	25 %	<10 %	0 %
	ROA Axway	9 %	13 %	14,7 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	3 %	5,5 %	100 %
2023	R40 Axway	15 %	20 %	25,5 %	100 %
	Croissance du CA Amplify API	-5 %	10 %	12,3 %	100 %
	ROA Axway	14 %	18 %	19,7 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	2 %	5,8 %	100 %
2024	ROA SBS	9 %	11 %	14,1 %	100 %
	Croissance du CA SBS	1 %	4 %	5,9 %	100 %
	ROA Axway	17 %	20 %	20,9 %	100 %
	Croissance organique du CA Axway	-1 %	2 %	3,4 %	100 %
2025	ROA SBS	7 %	9 %	10,2 %	100 %
	Croissance du CA SBS	0 %	3 %	3,0 %	100 %
	ROA Axway	18 %	21 %	21,7 %	100 %
	Croissance du CA Axway	0 %	3 %	4,6 %	100 %
	ROA 74SW	11 %	14 %	15,2 %	100 %
	Croissance organique du CA 74SW	0 %	3 %	3,8 %	100 %

## Éléments de la politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration. Il réexamine le système de rémunération annuellement pour en vérifier l'adéquation aux besoins du Groupe. Il s'appuie sur le Comité des rémunérations qui prépare ses décisions. Le Comité des rémunérations effectue plusieurs réunions préparatoires durant le dernier trimestre de l'exercice précédent et le premier trimestre de l'exercice en cours. Le Comité présente ensuite ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat et arrête les décisions.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de l'entreprise et contribue à la stratégie commerciale et à la pérennité de la Société. Il fixe des conditions de performance strictes concernant la rémunération variable et la rémunération en actions du Directeur Général et, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux Délégués, basées sur des objectifs financiers et extra-financiers, le cas échéant, en lien avec la stratégie du Groupe. Les objectifs chiffrés de la Société, identifiés lors de l'examen du budget, sont pris en compte pour fixer les objectifs quantifiables.

Le Conseil d'administration prend également en considération la politique salariale décidée pour le Groupe et les décisions concernant la rémunération fixe et variable des membres du

Comité Exécutif. Il étudie, le cas échéant, la mise en place de dispositifs d'actionnariat salarié ou d'incitation à long terme à destination de l'ensemble des salariés ou de l'encadrement de la Société et de ses filiales et fixe les conditions de présence et de performance.

Concernant la rémunération variable et la rémunération en actions, le Conseil d'administration (sur les recommandations du Comité des rémunérations) détermine les critères quantifiables à prendre en compte ainsi que, le cas échéant, les critères qualitatifs. Il veille à la précision de la définition des critères. Concernant les critères quantifiables, il fixe généralement un seuil au-dessous duquel la rémunération variable n'est pas servie, une cible qui permet l'attribution de 100 % de la rémunération prévue au titre du critère et un plafond lorsque des possibilités de dépassement existent. Le rapprochement entre les réalisations et l'objectif décomposé en seuil-cible-plafond constitue la méthode d'évaluation de la performance.

En début d'année, le Comité des rémunérations constate le taux d'atteinte des objectifs quantifiables fixés pour l'exercice précédent et évalue l'atteinte des objectifs qualitatifs. Pour ce faire, il entend le Président du Conseil d'administration et prend connaissance de tout élément matériel pouvant alimenter cette évaluation.

## Politique de rémunération applicable au Conseil d'administration

Conformément à la recommandation R. 12 du Code Middlednext et à l'article 10 du règlement intérieur du Conseil d'administration, la répartition de la rémunération prévue à l'article L. 22-10-14 du Code de commerce est arrêtée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, et prend en compte :

- l'assiduité des membres aux réunions du Conseil d'administration ;
- le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris la présence à des Comités.

La répartition de la rémunération au titre de l'exercice 2025 demeure inchangée et s'appuie sur les principes suivants :

- répartition de l'enveloppe globale entre les Comités et le Conseil d'administration comme suit :
  - Conseil d'administration : 60 %,
  - Comité d'audit : 20 %,

- Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise : 10 %,
- Comité des rémunérations : 10 % ;

- la participation du Président d'un Comité aux réunions de cette instance compte double.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, le montant global de rémunération des administrateurs/membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s), est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a proposé de porter la rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce à 500 000 € pour l'exercice à clore le 31 décembre 2025. Cette nouvelle rémunération, adoptée lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2025, tient compte de l'évolution de la taille du Conseil et des pratiques observées au sein des entreprises cotées de taille comparable à celle de 74Software.

## Politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux a fait l'objet de recommandations du Comité des rémunérations et d'un examen par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 février 2026. Ont été pris en compte notamment :

- les principes édictés par le Code Middlednext, à savoir exhaustivité, équilibre entre les éléments de rémunération, *benchmark*, cohérence, lisibilité des règles, mesure et transparence ;
- l'expérience et les compétences du dirigeant mandataire social concerné ;
- les missions et responsabilités attachées à sa fonction ;
- la rémunération des autres dirigeants de la Société ;

- les pratiques de marché ;
- l'intérêt social ;
- la stratégie et la pérennité du Groupe.

La politique de révision annuelle permet de mieux appréhender les enjeux d'un secteur économique en perpétuelle évolution et marqué par une très forte saisonnalité.

Il n'existe par ailleurs aucun régime de retraite complémentaire spécifique au profit des dirigeants en dehors du régime de droit commun.

## a. Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration est déterminée chaque année par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

Elle se compose essentiellement d'une rémunération fixe, outre sa rémunération afférente à ses fonctions d'administrateur, et n'est revue qu'à intervalle de temps long.

Le Conseil d'administration réuni le 21 janvier 2026 a décidé de ne proposer aucune modification à la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

### Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, conditionnée par des circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...) Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle.
Autres avantages de toute nature	Non applicable
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Non applicable
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Application de la politique de rémunération des administrateurs
Indemnité de départ/changement de fonction	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

Les éléments principaux pris en compte pour déterminer cette rémunération sont :

- le rôle du Président du Conseil d'administration dans le cadre de l'organisation et de la direction des travaux du Conseil d'administration ;
- la mise en cohérence avec les pratiques en matière de rémunération des présidents non exécutifs des sociétés cotées du compartiment B (Mid Cap) ;
- les compétences et l'expérience du Président du Conseil d'administration.

Compte tenu de ces éléments et sur la base des critères rappelés ci-avant pour la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, le Conseil d'administration du 21 janvier 2026, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de conserver la structure de rémunération du Président du Conseil d'administration et de maintenir à 200 000 € le montant de sa rémunération fixe.

En cas de nomination d'un nouveau Président, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du Comité des rémunérations, sa rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

## b. Politique de rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général est déterminée chaque année par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération globale du Directeur Général a été revue en 2023 dans le cadre d'un cycle de trois ans dont 2025 constitue la dernière année. Une analyse approfondie a été menée afin de définir le dispositif applicable pour les trois prochaines années.

## Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes).
Rémunération variable annuelle	<p>Montant : 100 % de la rémunération fixe 2026 à objectifs atteints et jusqu'à 175 % de la rémunération fixe en cas de surperformance notable. Elle est conditionnée à la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ des critères quantitatifs financiers pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 65 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 115 % en cas de surperformance notable ;</li> </ul> </li> <li>■ un critère qualitatif stratégique pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % portant sur la stratégie et la gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable ;</li> </ul> </li> <li>■ des critères qualitatifs extra-financiers pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de 74Software,</li> <li>- 5 % portant sur un indicateur de performance ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) de 74Software.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les objectifs 2026 concernant ces critères ont été arrêtés de façon précise par le Conseil mais leur niveau de réalisation n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.</p> <p>La réalisation desdits critères quantitatifs et qualitatifs est examinée par le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice écoulé, sur avis du Comité des rémunérations.</p>
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	<p>Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...).</p> <p>Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle.</p>
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>Éligibilité aux plans d'incitation à long terme mis en place pour le management de 74Software.</p> <p>Ces plans comprennent une condition de présence sur toute la durée du plan et des conditions de performance exigeantes.</p> <p>Durée d'acquisition égale à trois ans. Aucune garantie minimale n'est applicable.</p> <p>Obligation de conservation de 30 % des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat.</p> <p>La performance globale à l'issue du plan est appréciée au regard du niveau moyen de réalisation des conditions de performance applicables au cours de la période d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 100 % des droits sur actions attribués.</p>
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	Non applicable (sauf en cas de nomination au Conseil d'administration de la Société. Les mandats exercés dans les filiales de 74Software ne donnent pas lieu à rémunération).
Autres avantages de toute nature	Non applicable
Indemnité de départ/changement de fonction	Le montant total maximum de ces indemnités de cessation des fonctions s'élève à un an de salaire fixe et variable. Le versement de ces indemnités de cessation des fonctions dépend pour 50 % de la croissance organique de 74Software, et pour 50 % du Résultat opérationnel d'activité de 74Software. Ces indemnités de cessation des fonctions ne seront versées qu'en cas de départ contraint du Directeur Général de la Société. Les indemnités de cessation des fonctions ne seront pas dues si (i) le Directeur Général quittait ses fonctions de sa seule initiative ou (ii) en cas de faute grave ou lourde ou (iii) en cas de faute détachable de ses fonctions ou (iv) en cas de départ du Directeur Général au sein du groupe Sopra Steria.
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

## Rémunération fixe

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération du Directeur Général, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle s'élèverait à 800 000 \$ bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026. Restée inchangée depuis 2023, il a été décidé de réaligner la rémunération du Directeur Général sur celle pratiquée dans des sociétés cotées comparables (taille, capitalisation, positionnement géographique) sur base du benchmark réalisé par Willis Towers Watson.

## Rémunération variable

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération variable du Directeur Général, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération variable vise à aligner la rémunération du Directeur Général avec la performance annuelle de 74Software et à favoriser la mise en œuvre de sa stratégie.

À objectifs atteints, elle s'élèverait à 800 000 \$ bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026. Restée inchangée depuis 2023, il a été décidé de réaligner la rémunération du Directeur Général sur celle pratiquée dans des sociétés cotées comparables (taille, capitalisation, positionnement géographique) sur base du benchmark réalisé par Willis Towers Watson.

La répartition entre les critères s'établit à 65 % pour les objectifs quantitatifs et 35 % pour les objectifs qualitatifs.

En cas de circonstances exceptionnelles (choc exogène par exemple), le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Cette dérogation pourrait être mise en œuvre si les résultats de 74Software nécessitaient une suspension de l'application normale du système de rémunération variable des membres du Comité Exécutif. Le Comité des rémunérations examinerait alors la situation du Directeur Général et pourrait proposer au Conseil d'administration de déroger à la politique de rémunération en statuant sur une bonification du calcul de la rémunération variable. Une telle possibilité serait en outre conditionnée à l'obtention d'une majorité des deux tiers au sein du Conseil d'administration. Il est rappelé que cette politique dérogatoire serait soumise à l'approbation *ex-post* des actionnaires lors de la plus proche des Assemblées Générales.

### Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Il est proposé que le Directeur Général puisse bénéficier aussi des plans d'intéressement mis en place par 74Software, indépendamment du véhicule retenu pour l'intéressement. Ainsi les plans mis en place peuvent être des plans d'actions de performance, actions gratuites ou tout autre véhicule permettant de fidéliser le management sur le moyen et le long terme. Cette rémunération s'inscrit dans le respect de l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

L'attribution de stock-options ou/et attribution gratuite d'actions au Directeur Général sera décidée dans les limites fixées par l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée et dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur et le Code Middlednext auquel la Société se réfère.

Le Directeur Général ne peut se voir attribuer des stock-options ou des actions gratuites au moment de son départ.

La rémunération en actions participe à l'alignement des intérêts du Directeur Général avec ceux des actionnaires et à une vision à long terme.

En cas de désignation d'un nouveau Directeur Général ou d'un nouveau Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du Comité des rémunérations, sa (leur) rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au Directeur Général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice (vote *ex-post*).

## c. Politique de rémunération du Directeur Général Délégué

La rémunération du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

### Rémunération fixe

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération du Directeur Général Délégué, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle s'élèverait à 500 000 € bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

### Rémunération variable

Le Conseil d'administration arrête chaque année la rémunération variable du Directeur Général Délégué, sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération variable vise à aligner la rémunération du Directeur Général Délégué avec la performance annuelle de 74Software et à favoriser la mise en œuvre de sa stratégie.

À objectifs atteints, elle s'élèverait à 375 000 € bruts pour l'exercice à clore au 31 décembre 2026.

La répartition entre les critères s'établit à 65 % pour les objectifs quantitatifs et 35 % pour les objectifs qualitatifs.

En cas de circonstances exceptionnelles (choc exogène par exemple), le Conseil d'administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Cette dérogation pourrait être mise en œuvre si les résultats de 74Software nécessitaient une suspension de l'application normale du système de rémunération variable des membres du Comité Exécutif. Le Comité des rémunérations examinerait alors la situation du Directeur Général Délégué et pourrait proposer au Conseil d'administration de déroger à la politique de rémunération en statuant sur une bonification du calcul de la rémunération variable. Une telle possibilité serait en outre conditionnée à l'obtention d'une majorité des deux tiers au sein du Conseil d'administration. Il est rappelé que cette politique dérogatoire serait soumise à l'approbation *ex-post* des actionnaires lors de la plus proche des Assemblées Générales.

### Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme

Il est proposé que le Directeur Général Délégué puisse bénéficier aussi des plans d'intéressement mis en place par 74Software, indépendamment du véhicule retenu pour l'intéressement. Ainsi les plans mis en place peuvent être des plans d'actions de performance, actions gratuites ou tout autre véhicule permettant de fidéliser le management sur le moyen et le long terme. Cette rémunération s'inscrit dans le respect de l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

L'attribution de stock-options ou/et attribution gratuite d'actions au Directeur Général Délégué sera décidée dans les limites fixées par l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée et dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur et le Code Middlednext auquel la Société se réfère.

Le Directeur Général Délégué ne peut se voir attribuer des stock-options ou des actions gratuites au moment de son départ.

La rémunération en actions participe à l'alignement des intérêts du Directeur Général Délégué avec ceux des actionnaires et à une vision à long terme.

En cas de désignation d'un nouveau Directeur Général Délégué, le Conseil d'administration déterminera, sur recommandation du

Comité des rémunérations, sa rémunération, conformément à la politique de rémunération ci-avant exposée.

Le versement des éléments de rémunération variable attribués au Directeur Général Délégué est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice (vote *ex-post*).

## Exercices 2026 et suivants

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes).
Rémunération variable annuelle	<p>Montant : 75 % de la rémunération fixe 2026 à objectifs atteints et jusqu'à 131 % de la rémunération fixe en cas de surperformance notable. Elle est conditionnée à la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ des critères quantitatifs pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la rentabilité opérationnelle d'activité de 74SW. Ce pourcentage peut être porté à 30 % en cas de surperformance notable,</li> <li>- 50 % portant sur la combinaison de la croissance organique et de la <i>brand contribution</i> de SBS. Ce pourcentage peut être porté à 85 % en cas de surperformance notable ;</li> </ul> </li> <li>■ un critère qualitatif stratégique pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 % portant sur la stratégie et la gouvernance de 74Software. Ce pourcentage peut être porté à 50 % en cas de surperformance notable ;</li> </ul> </li> <li>■ des critères qualitatifs extra-financiers pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 % portant sur l'indicateur d'engagement des collaborateurs de SBS,</li> <li>- 5 % portant sur un indicateur de performance ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) de 74Software.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les objectifs 2026 concernant ces critères ont été arrêtés de façon précise par le Conseil mais leur niveau de réalisation n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.</p> <p>La réalisation desdits critères quantitatifs et qualitatifs est examinée par le Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice écoulé, sur avis du Comité des rémunérations.</p>
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Périodes de report, possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	<p>Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...).</p> <p>Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle.</p>
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	<p>Éligibilité aux plans d'incitation à long terme mis en place pour le management de 74Software.</p> <p>Ces plans comprennent une condition de présence sur toute la durée du plan et des conditions de performance exigeantes.</p> <p>Durée d'acquisition égale à trois ans. Aucune garantie minimale n'est applicable.</p> <p>Obligation de conservation de 30 % des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat.</p> <p>La performance globale à l'issue du plan est appréciée au regard du niveau moyen de réalisation des conditions de performance applicables au cours de la période d'acquisition, dans la limite d'un plafond de 100 % des droits sur actions attribués.</p>
Rémunération prévue par l'article L. 22-10-14 du Code de commerce	<p>Non applicable (sauf en cas de nomination au Conseil d'administration de la Société).</p> <p>Les mandats exercés dans les filiales de 74Software ne donnent pas lieu à rémunération.</p>
Autres avantages de toute nature	Voiture de fonction
Indemnité de départ/changement de fonction	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable



# 03

## Exposé des motifs et texte des résolutions

Exposé des motifs  
et texte des résolutions 54

Résolutions relevant de la compétence  
de l'Assemblée Générale Ordinaire 54

Résolutions relevant de la compétence  
de l'Assemblée Générale Extraordinaire 58

Résolutions relevant de la compétence  
de l'Assemblée Générale Ordinaire 61

# Exposé des motifs et texte des résolutions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous souhaitons vous réunir en Assemblée Générale Mixte le 19 mai 2026 à l'effet, d'une part de vous présenter les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et, d'autre part, de soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions dont la teneur sera précisée ci-après.

Dans le cadre de l'approbation des comptes sociaux et consolidés arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous vous présentons le Rapport de gestion annuel incorporé au Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF.

Le présent Rapport du Conseil d'administration a pour objet d'explicitier le contenu des résolutions soumises à votre approbation et de vous indiquer le sens du vote recommandé par le Conseil d'administration de la Société.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### a) Approbation des comptes proposée par le Conseil d'administration (Résolutions 1 à 3)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous vous proposons, au vu du Rapport de gestion du Conseil d'administration et des Rapports des Commissaires aux comptes :

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, lesquels font apparaître un bénéfice de 31 172 188 €, et d'approuver les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports (1<sup>re</sup> résolution) ;
- d'approuver les comptes consolidés clos au 31 décembre 2025 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 40 750 921 € et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces Rapports (2<sup>e</sup> résolution) ; et
- d'approuver l'affectation du résultat (3<sup>e</sup> résolution).

#### **Pour rappel, l'article 37 des statuts prévoit les règles d'affectation et de répartition des bénéfices comme suit :**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### Première résolution

##### **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 31 172 188 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 32 850 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 8 213 euros.

#### Deuxième résolution

##### **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 40 750 921 euros.

**Troisième résolution****Affectation du résultat de l'exercice**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 172 188 euros à hauteur de 27 572 358 euros au compte de report à nouveau, lequel se trouve ainsi entièrement soldé, et d'affecter le solde, soit 3 599 829 euros, aux réserves facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	— (1)	—	—
2024	—	—	—
2025	—	—	—

(1) L'exercice 2023 n'a pas donné lieu à la distribution d'un dividende en raison de l'endettement souscrit au titre de l'acquisition de SBS.

**b) Rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux (résolutions 4 à 12)****EXPOSÉ DES MOTIFS**

Au titre de la 4<sup>e</sup> résolution, il sera proposé à l'Assemblée Générale de porter à 500 000 € la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs, en ce compris le censeur, au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale sera appelée à statuer sur la politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux (résolutions 5 à 8). Les actionnaires sont invités à se reporter au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel, section 4.4.2 « Politique de rémunération », afin de prendre connaissance de ces informations.

L'Assemblée Générale sera également appelée à statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux (résolutions 9 à 12). Les actionnaires sont invités à se reporter au chapitre 4 du Document d'enregistrement universel, section 4.4.1, afin de prendre connaissance de ces informations.

**Quatrième résolution****Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil d'administration en ce compris le(s) censeur(s)**

L'Assemblée Générale décide de maintenir la somme fixe annuelle à allouer au Conseil d'administration en ce compris le censeur à 500 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

**Cinquième résolution****Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 4.4.2.3 a).

**Sixième résolution****Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.2.3 b).

**Septième résolution****Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général Délégué présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025 au paragraphe 4.4.2.3 c).

**Huitième résolution****Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s)**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le censeur, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.2.2.

**Neuvième résolution****Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.

**Dixième résolution****Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à

Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.2.

**Onzième résolution****Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrick Donovan, Directeur Général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.3.

**Douzième résolution****Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Éric Bierry, Directeur Général Délégué <sup>(1)</sup>**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Éric Bierry, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2025, au paragraphe 4.4.1.4.

**c) Renouvellement des mandats des administrateurs (résolutions 13 à 15)****EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le Conseil rappelle aux actionnaires que le mandat de Madame Marie-Hélène Rigal, de Monsieur Yann Metz-Pasquier et de Monsieur Pierre-Yves Commanay arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil propose aux actionnaires de voter le renouvellement de leur mandat sur la base (i) de leur profil et de leurs compétences, intéressants pour l'évolution du Groupe et (ii) sur la base du travail déjà accompli pour une durée de quatre années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice écoulé. En effet, ils ont démontré leur grande application lors des travaux du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents Comités en place et un ensemble de compétences utiles au fonctionnement du Conseil.

**Treizième résolution****Renouvellement du mandat de Madame Marie-Hélène Rigal en qualité d'administratrice**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Marie-Hélène Rigal, en qualité d'administratrice, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

<sup>(1)</sup> Les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au titre de l'exercice écoulé au Président du Conseil, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués, ne peuvent être versés qu'après approbation par l'Assemblée Générale de la résolution.

**Quatorzième résolution****Renouvellement du mandat de Monsieur Yann Metz-Pasquier en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Yann Metz-Pasquier, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Quinzième résolution****Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre-Yves Commanay en qualité d'administrateur**

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Pierre-Yves Commanay, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**d) Programme de rachat d'actions (résolution 16)****EXPOSÉ DES MOTIFS**

Lors de la dernière Assemblée Générale, le Conseil d'administration avait été autorisé à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société. Cette dernière arrivant à échéance, nous vous proposons de la renouveler, pour une nouvelle période de 18 mois (soit jusqu'au 18 novembre 2027 inclus), afin de permettre au Conseil de procéder en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera (hors période d'offre publique), à de nouveaux rachats d'actions de la Société.

Ces rachats pourront être réalisés sur le marché et/ou hors marché, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés. Nous vous rappelons qu'en tout état de cause, les achats d'actions ainsi réalisés ne pourront pas avoir pour conséquence d'amener la Société à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social à la date de réalisation desdits achats.

Les rachats ainsi réalisés pourront, sans que cette liste soit limitative, avoir comme objectif :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 74Software. À ce titre et en vertu de la délégation accordée jusqu'à présent au Conseil, un contrat de liquidité a été signé entre la Société et la société Kepler Cheuvreux jusqu'au 31 décembre 2025 et avec la société Oddo à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer, comme ce fut le cas cette année, la couverture de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe. Il vous est possible de retrouver l'historique de l'ensemble des déclarations de rachats ainsi effectués sur notre site investisseur : [www.74software.com/fr/relations-investisseurs/information-regelementee](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/information-regelementee) ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Mixte.

Ces rachats pourront poursuivre tous les objectifs listés à la 19<sup>e</sup> résolution de la présente Assemblée et, plus généralement, tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la réglementation en vigueur.

Le prix maximum de rachat des actions dans le cadre du programme de rachat serait fixé à 60 € par action hors frais d'acquisition soit un montant maximal de 178 477 164 € que la Société pourra consacrer à des achats d'actions (hors frais d'acquisition).

**Seizième résolution****Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite d'un nombre maximal d'actions ne pouvant représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente Assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 20 mai 2025 dans sa vingt-quatrième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action 74Software par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées ;

## Exposé des motifs et texte des résolutions

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- (le cas échéant) de manière générale, mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, [étant précisé que dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué].

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente autorisation en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 178 477 140 euros hors frais d'acquisition.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### a) Résolution portant sur la modification des statuts (résolution 17)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

La modification des statuts proposée pour permettre la nomination d'administrateurs représentant les salariés s'inscrit dans une démarche de gouvernance participative pour renforcer le dialogue social, prendre en compte leurs intérêts dans les décisions stratégiques, tout en se conformant aux exigences légales relatives à la représentation des salariés dans les instances dirigeantes.

#### Dix-septième résolution

##### Modification de l'article 14 – « Conseil d'administration » des statuts de la Société afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de modifier l'article 14 des statuts relatifs au Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, afin de le compléter et de prévoir les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés ;
- de modifier l'article 14 des statuts comme suit, les dispositions nouvelles apparaissant en gras :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.	La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. <b>Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.</b> <b>La Société est administrée par un Conseil d'administration composé d'Administrateurs élus par l'Assemblée Générale (14-1 ci-après) et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés de la Société (14-2 ci-après).</b>

**Ancienne rédaction**

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, l'Assemblée Générale peut décider que le premier mandat des administrateurs est d'une durée plus courte de 1 an, 2 ans, 3 ans de sorte à aligner le terme de leur mandat sur celui des autres administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

**Nouvelle rédaction****1. Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale**

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception, l'Assemblée Générale peut décider que le premier mandat des administrateurs est d'une durée plus courte de 1 an, 2 ans, 3 ans de sorte à aligner le terme de leur mandat sur celui des autres administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

**2. Dispositions spéciales applicables aux administrateurs représentant les salariés****2.a. Principes généraux**

**Si la Société répond aux conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et ne peut se prévaloir des dispenses prévues par ce même texte, le Conseil d'administration comprend un (1) ou deux (2) administrateurs représentant les salariés.**

**Lorsque le nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale est inférieur ou égal à huit, le Conseil d'administration comprend un (1) administrateur représentant les salariés. Ce nombre est porté à deux (2) au cas où le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse huit. Le cas échéant, la désignation du second administrateur représentant les salariés intervient dans un délai de six mois suivant la nomination ou la ratification de la cooptation par l'Assemblée Générale du nouvel administrateur.**

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
	<p>La réduction à huit ou moins de huit du nombre des administrateurs nommés par l'Assemblée Générale est sans effet sur la durée du mandat de l'ensemble des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.</p> <p>Le nombre de membres du Conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre d'administrateurs représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des administrateurs représentant les salariés au Conseil. Il ne comprend ni les membres désignés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.</p> <p>Le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal ou maximal d'administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.</p> <p><b>2.b Modalités de désignation</b></p> <p>Le ou les administrateur(s) représentant les salariés au Conseil d'administration de la Société sont désignés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1, III, 2° du Code de commerce, par le Comité Social et Économique de la Société.</p> <p>Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être désignés, le Comité Social et Économique désigne un homme et une femme.</p> <p>L'administrateur représentant les salariés est nommé pour une durée de quatre (4) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.</p> <p>L'administrateur représentant les salariés entre en fonction dès sa désignation.</p> <p>Le mandat de l'administrateur représentant les salariés prend fin par anticipation dans les conditions prévues par la loi et le présent article, et notamment en cas de rupture de son contrat de travail. En particulier, si les conditions d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus remplies ou si la Société peut se prévaloir des dispenses prévues à cet article, le mandat du ou des administrateur(s) concerné(s) prend fin à l'issue de la réunion au cours de laquelle le Conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de l'article L. 225-27-1 ou de l'application des dispenses prévues au même article.</p> <p>En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L. 225-34 du Code de commerce.</p> <p>Il est précisé, en tant que de besoin, que l'absence de désignation d'un administrateur représentant les salariés par l'organe désigné aux présents statuts, en application de la loi et du présent article ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du Conseil d'administration.</p> <p>Sous réserve des dispositions du présent article ou de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.</p>

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

### a) Pouvoirs pour les formalités (résolution 18)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Il vous est enfin proposé de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale du 19 mai 2026 en vue de l'accomplissement des formalités requises et consécutives à ladite Assemblée. Le Conseil considère que les résolutions soumises à votre approbation sont conformes à l'intérêt de la Société et participent au développement de son activité.

#### Dix-huitième résolution

##### Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

### b) Nomination de deux nouveaux administrateurs (résolutions 19 à 20)

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le secteur des logiciels d'entreprise connaît une phase de recomposition structurelle marquée par la consolidation accélérée des acteurs, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les architectures critiques, la pression sur les modèles économiques traditionnels, ainsi que le renforcement des exigences en matière de cybersécurité et de souveraineté des données. Dans ce contexte, le Conseil estime nécessaire de faire évoluer sa gouvernance afin de disposer d'une compréhension plus approfondie de ces transformations et de leurs implications pour le Groupe. Il est ainsi proposé aux actionnaires de statuer sur la nomination de Monsieur Patrick Donovan et de Madame Eva Rudin en qualité d'administrateurs.

La nomination de Monsieur Patrick Donovan permettrait d'apporter aux travaux du Conseil une connaissance approfondie du Groupe, acquise au cours de sa contribution à la transformation du modèle (notamment la transition vers les revenus récurrents) et à la construction du nouvel ensemble issu de l'acquisition du groupe SBS (anciennement Sopra Banking Software). Son expérience serait de nature à éclairer les décisions relatives à l'allocation du capital, à la croissance externe et au suivi de l'exécution stratégique.

La nomination de Madame Eva Rudin viendrait compléter ce dispositif par une expérience opérationnelle au sein de groupes internationaux et par un regard indépendant. Son parcours, notamment au travers de projets tels que l'intégration de Gemalto au sein de Thales, ainsi que le pilotage de transformations vers le SaaS et la cybersécurité sur des périmètres de plusieurs milliards d'euros, apporterait au Conseil des compétences directement liées aux enjeux technologiques et organisationnels actuels.

La complémentarité de ces profils contribuerait à renforcer la capacité du Conseil à exercer ses missions d'orientation stratégique et de contrôle, au regard des évolutions du marché et des priorités du Groupe.

Ces deux nominations porteraient le Conseil à douze membres, dont cinq administrateurs indépendants représentant 42 % de sa composition, au-delà du seuil requis par le Code Middlednext, et contribueraient à améliorer la représentation des femmes. Il est par ailleurs précisé que Monsieur Patrick Donovan n'aurait pas vocation à siéger au sein d'un comité spécialisé, de sorte que l'indépendance de ces instances demeurerait préservée. Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général demeurant dissociées, le Conseil considère que ces évolutions s'inscriraient dans un renforcement du dispositif de gouvernance de la Société.

#### Dix-neuvième résolution

##### Nomination de Madame Eva RUDIN, en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale décide de nommer Eva Rudin, en qualité d'administratrice, pour une durée de deux années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### Vingtième résolution

##### Nomination de Monsieur Patrick DONOVAN, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Patrick Donovan, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration



# Demande d'envoi de documents ou de renseignements

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant le formulaire ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code de commerce.

## FORMULAIRE À ADRESSER

### Par courrier ou

74Software  
À l'attention de Chloé Chouard  
Tour Trinity  
1 Bis Place de La Défense  
92400 Courbevoie France

### Par e-mail

[assembleegenerale@74software.com](mailto:assembleegenerale@74software.com)

Je soussigné(e) (tous les champs sont obligatoires)

Mme  Mlle  M. (cocher la case)

Nom : .....

Prénom(s) : .....

N° : ..... Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

En tant que propriétaire <sup>(1)</sup> de : ..... actions détenues chez 74Software, je demande l'envoi à l'adresse ci-dessous des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et 83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2026, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

J'indique ci-dessous mon adresse e-mail (à remplir en lettres majuscules)

..... @ .....

sous la forme nominative  sous la forme au porteur

Fait à : ..... le : ..... 2026

Signature

**Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif peuvent obtenir de la Société par lettre simple l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.**

<sup>(1)</sup> Joindre le justificatif de la qualité d'actionnaire des titres de 74Software.





Documents visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce  
Cette Brochure de Convocation est accessible, en versions française et anglaise, sur le site Internet  
**[www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale](http://www.74software.com/fr/relations-investisseurs/assemblee-generale)**

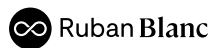


Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert  
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

#### **74Software**

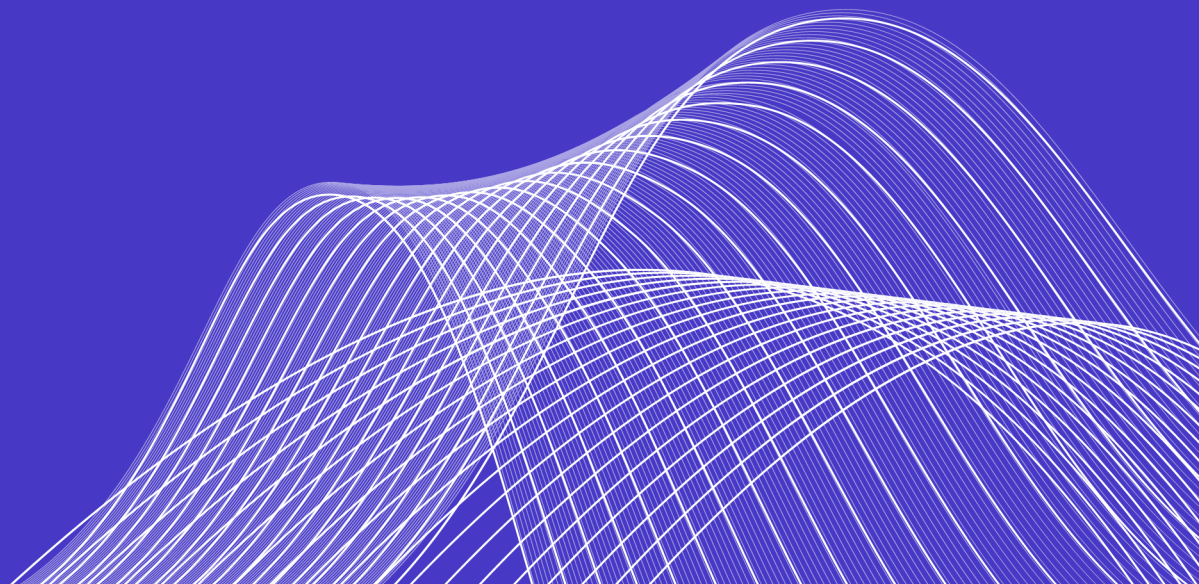
Société Anonyme au capital de 59 492 388 €  
Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy France  
433 977 980 R.C.S. Annecy France

**Conception et réalisation :**



**[www.rubanblanc.fr](http://www.rubanblanc.fr)**

**Crédits photo :** Getty Images



## Des logiciels essentiels dans un monde régi par les données

74Software rassemble des éditeurs logiciels leaders qui proposent des applications et des logiciels d'infrastructure indispensables aux entreprises, adaptés à divers marchés et régions, chacun avec leur propre identité et valeur ajoutée.

---

### 📍 FRANCE

Tour Trinity  
1 bis Place de La Défense  
92400 Courbevoie – France  
Tel. +33 (0) 1.47.17.24.24

### 📍 USA

16220 N Scottsdale Road,  
Suite 500  
Scottsdale, AZ 85254  
Tel. +1.480.627.1800

 [WWW.74SOFTWARE.COM](http://WWW.74SOFTWARE.COM)